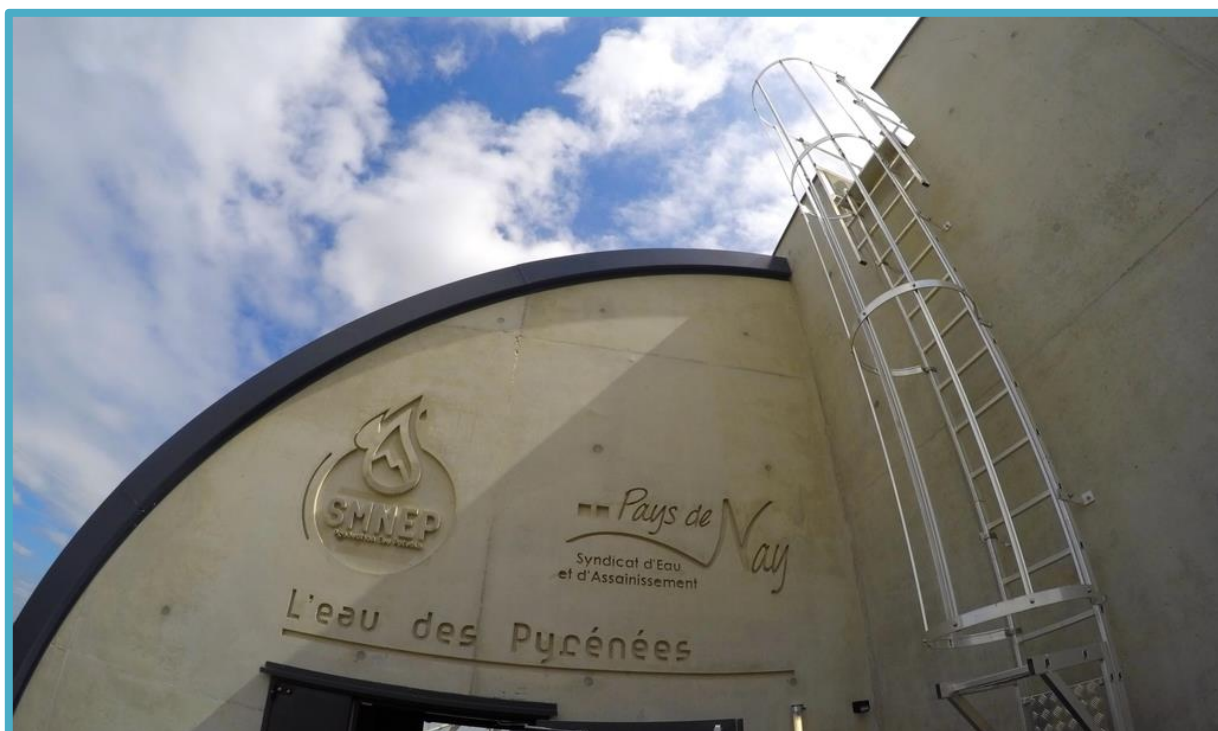


**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE
NAY**

**Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ**

**Rapport Annuel sur le Prix
et
la Qualité du Service
EAU POTABLE**

Exercice 2016



Ci-dessus : Sarramayou

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007

Année 2016

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du Syndicat et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2017.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au Syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2017.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I / GENERALITES	1
II / PRESENTATION DU SERVICE.....	2
1 - Organisation	2
1) Personnel dédié au service de l'eau potable	2
2 - Fonctionnement.....	2
III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME.....	5
1 - Linéaire des réseaux	5
2 - Ouvrages.....	5
3 - Ressources en eau	6
1) Volumes achetés aux collectivités adhérentes	6
2) Volumes produits	7
3) Total des volumes d'eau potable sur l'année	8
4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)	8
5 – Rendements	11
6 - Nombre d'abonnés	12
7 - Etudes de raccordement et nouveaux branchements	18
IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
1 - Réseau de distribution	21
1) Rendement du réseau de distribution.....	21
2) Indice linéaire des volumes non comptés.....	22
3) Indice linéaire de pertes en réseau.....	23
4) Indice de pertes par abonnés	24
5) Indice linéaire de consommation en réseau	24
6) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	25
7) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	29
8) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	31
2 - Qualité de l'eau	31
1) Unité de distribution : Plaine de Nay.....	32
2) Unité de distribution : Nay Ouest	32
3) Unité de distribution : Bordes-Angais	33
4) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	33
3 – Consommation énergétique.....	34
4 – Les produits de traitement	35
V/ INDICATEURS FINANCIERS.....	36
1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2016	36
2 - Prix du service de l'eau potable	36
3 - Le prix de l'eau	38
1) Evolution du tarif de l'eau.....	38
2) Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	39
3) Comparatif 2016 de la tarification d'eau potable des collectivités	40
4 - Budget du Syndicat 2016	42

5 - Recettes d'exploitation	44
1) Recettes de la collectivité	44
2) Recettes de l'exploitant	44
6 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement	45
7 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....	46
8 - Taux d'impayés.....	46
9 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité ...	46
10 - Opérations de coopération décentralisée.....	46
<hr/>	
VI/ BILAN RELATION CLIENTELE 2016	47
<hr/>	
VII/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU	49
1 - Travaux 2016.....	49
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages	49
<hr/>	
VIII/ SYNTHESE.....	50
<hr/>	
IX/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2017	51
1 - Travaux et contrôles.....	51
2 - Études et prospectives	51
3 - Fonctionnement du service	51
<hr/>	
ANNEXES.....	53
Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés 2016.....	54
Annexe 2 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2016	56
Annexe 3 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée en 2016	62
Annexe 4: Facture 2016	65
Annexe 5 : Détail des interventions en astreinte 2016	67
Annexe 6 : Travaux de l'exercice 2016.....	70
Annexe 7 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2016	71
Annexe 8 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	72

I / GENERALITES

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) est une structure intercommunale créée le 1^{er} Janvier 2014. Ce Syndicat est issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, nouvellement créée au 1^{er} janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq (64800).

Le SEAPaN est un syndicat à la carte; une commune peut choisir d'adhérer au syndicat pour tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Ce syndicat regroupe vingt-quatre communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit.

Le territoire du SEAPaN à sa création au 1^{er} janvier 2014, est donc définit ainsi :

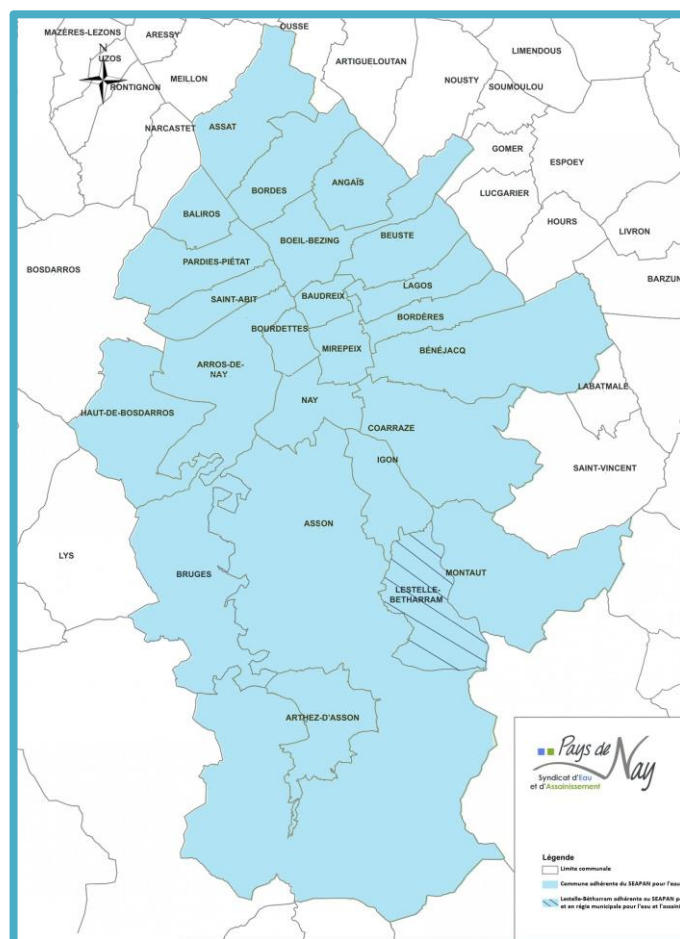


Illustration 1 : Périmètre Syndical – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1^{er} janvier 2015

Comme illustré sur la carte ci-avant :

- 23 communes adhèrent aux deux compétences assainissement collectif et eau potable;
- 1 commune adhère seulement à la compétence eau potable : Lestelle-Bétharram.

II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Syndicat est composé de personnel mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. Il comprend :

- 1 Directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...
- 3 techniciens principaux
- 1 attaché
- 1 agent de maîtrise
- 1 contrôleur de travaux
- 2 techniciens
- 4 adjoints techniques
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle)

1) Personnel dédié au service de l'eau potable

- 1 Directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service
- 1 technicien principal, responsable de l'exploitation
- 2 techniciens (1ETP), responsable des travaux aep
- 1 attaché, responsable de la gestion relations clientèle et facturation
- 3 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité)
- 2 techniciens (1 adjoint au responsable exploitation et 1 chargé des travaux)
- 4 adjoints techniques (clientèle et travaux)

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le technique).

2 - Fonctionnement

Le Syndicat est organisé selon les services suivants :

- Le service de direction, le service administratif et financier,
- Le service Etudes\travaux (branchements des particuliers, suivi des chantiers et extension, assistance pour la métrologie sur le réseau et la source),
- Le service entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration, et de l'eau potable
- Le service urbanisme et contrôles de conformité / police de branchement

Comme mentionné précédemment, le SEAPaN est un syndicat à la carte, les communes ont donc le choix d'adhérer pour tout ou partie de ses compétences.

Ces compétences sont :

➤ **L'assainissement collectif**

- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
- L'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
- Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
- L'entretien des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement collectif;
- La mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le syndicat;
- L'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement;
- La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc...).

➤ **L'eau potable :**

- La production d'eau destinée à la consommation humaine et les protections des points de prélèvement;
- L'achat d'eau à l'extérieur du territoire, notamment auprès du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP);
- Le transport et la distribution de l'eau aux abonnés;
- Le contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement.

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le syndicat est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1^{er} Janvier 2016.

- Gestion du service :**
- Application du règlement de service,
 - Surveillance et entretien des installations,
 - Relève des compteurs.
- Gestions des abonnés:**
- Accueil des usagers,
 - Facturation,
 - Traitement des doléances client.
- Mise en service :**
- Des branchements.
- Entretien :**
- De la voirie,
 - De l'ensemble des ouvrages,
 - Des branchements,
 - Des captages,
 - Des clôtures,
 - Des compteurs,
 - Des équipements électromécaniques,
 - Des ouvrages de traitement.
- Renouvellement :**
- Des branchements < 10 ml,
 - Des branchements > 10 ml,
 - Des canalisations < 6 m,
 - Des clôtures,
 - Des compteurs,
 - Des équipements électromécaniques,
 - Des ouvrages de traitement.
- Entretien :**
- Des canalisations,
 - Des captages,
 - Du génie civil.
- Renouvellement :**
- Des branchements plomb,
 - De la voirie,
 - Des canalisations,
 - Des captages,
 - Des forages,
 - Du génie civil.

En **Annexe 1** du présent rapport est jointe la lettre d'information transmise aux abonnés en 2016.

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total du réseau, hors branchements, est d'environ **567 km**.

2 - Ouvrages

On dénombre **21 réservoirs** d'un volume total de **7 300 m³** et **2 réservoirs partiteurs** d'un volume total de **50 m³**, sur le territoire du Syndicat, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs	Désignation	Volumes (m ³)	Télé-surveillance
ANGAÏS	1	Réservoir Angaïs	500	OUI
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	500 (2*250) ¹	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	1 000 (2*500) ¹	OUI
		Réservoir Saramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	OUI
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250) ¹	OUI
BALIROS	1	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	4	Réservoir Habarneau	200	OUI
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	60	NON
		Réservoir Mifaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500) ¹	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	NON
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	3	Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	300 (2*150) ¹	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	10	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	150	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	60	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	1 000 (2*500) ¹	OUI
		Réservoir partiteur Nay	25	OUI
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	22 + 2 partiteurs		7 300 m³ + 50 m³ partiteurs	

¹ Ce réservoir dispose de deux cuves.

3 - Ressources en eau

1) Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/N au 31/12/N.

Ces périodes de relève sont ensuite matérialisées en vert dans le tableau :

Achat à	Acheté en 2011 (m ³)	Acheté en 2012 (m ³)	Acheté en 2013 (m ³)	Acheté en 2014* (m ³)	Acheté en 2015 (m ³)	Acheté en 2016 (m ³)
SMNEP	1 879 345	1 854 353	1 653 985	1 730 874	1 532 289	1 494 124

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m³) du SMNEP Nord-Est de Pau pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Janvier	135 241	135 102	130 686	126 360
Février	120 657	118 725	112 003	117 622
Mars	136 823	132 800	121 835	125 651
Avril	134 234	128 832	118 557	114 035
Mai	130 345	133 539	124 846	123 870
Juin	127 004	141 001	133 350	123 919
Juillet	158 870	135 396	141 850	132 234
Août	141 774	133 462	136 997	134 366
Septembre	133 709	133 921	126 651	126 464
Octobre	132 706	134 619	127 518	127 139
Novembre	124 483	122 979	125 627	115 881
Décembre	147 308	136 627	132 369	126 583
TOTAL	1 653 985	1 587 003	1 532 289	1 494 124
Évolution		-2,2%	-3,4%	-2,5%

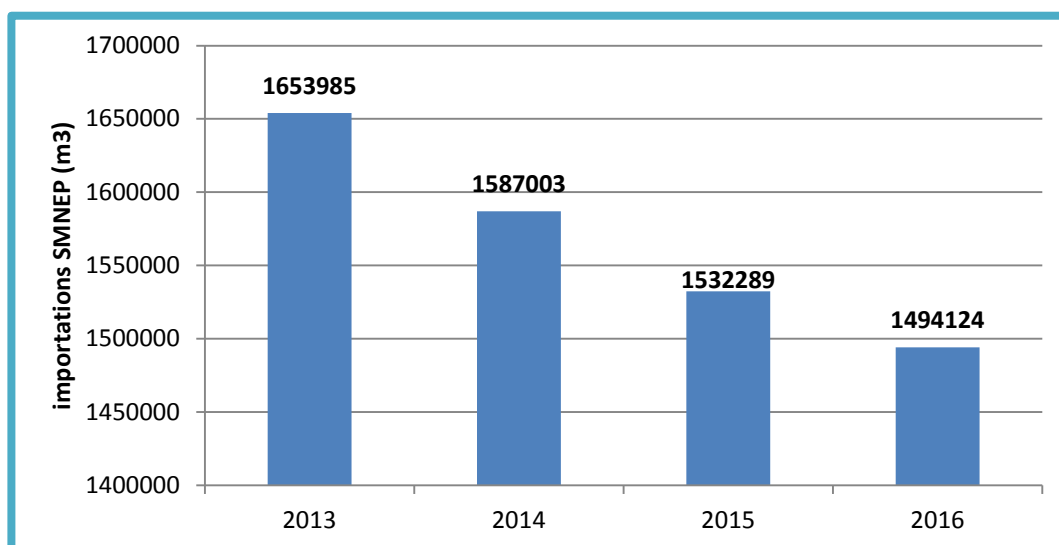


Illustration 2 : Bilan des volumes mensuels importés depuis 2013

2) Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production (m ³ /j)	Production 2011 (m ³)	Production 2012 (m ³)	Production 2013 (m ³)	Production 2014 (m ³)	Production 2015 (m ³)	Production 2016 (m ³)
LA MOUSCLE MONTAUT Prélèvement en nappe souterraine	800	294 496	267 719	306 596	310 127	338 013	328 694

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m³) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. La période de relève est indiquée en vert.

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Janvier	22 980	28 561	29 225	29 649
Février	22 050	28 443	30 675	29 354
Mars	25 260	30 341	32 596	32 080
Avril	27 113	25 886	26 481	30 001
Mai	28 043	24 698	31 385	29 040
Juin	32 469	23 154	29 057	26 435
Juillet	26 203	22 398	27 314	26 097
Août	23 914	26 412	26 629	25 338
Septembre	22 320	23 814	25 304	23 860
Octobre	21 374	22 149	26 375	23 665
Novembre	29 878	22 527	25 318	27 519
Décembre	24 992	31 744	27 654	25 657
TOTAL	306 596	310 127	338 013	328 694
Évolution	/	+2%	+9%	-3%

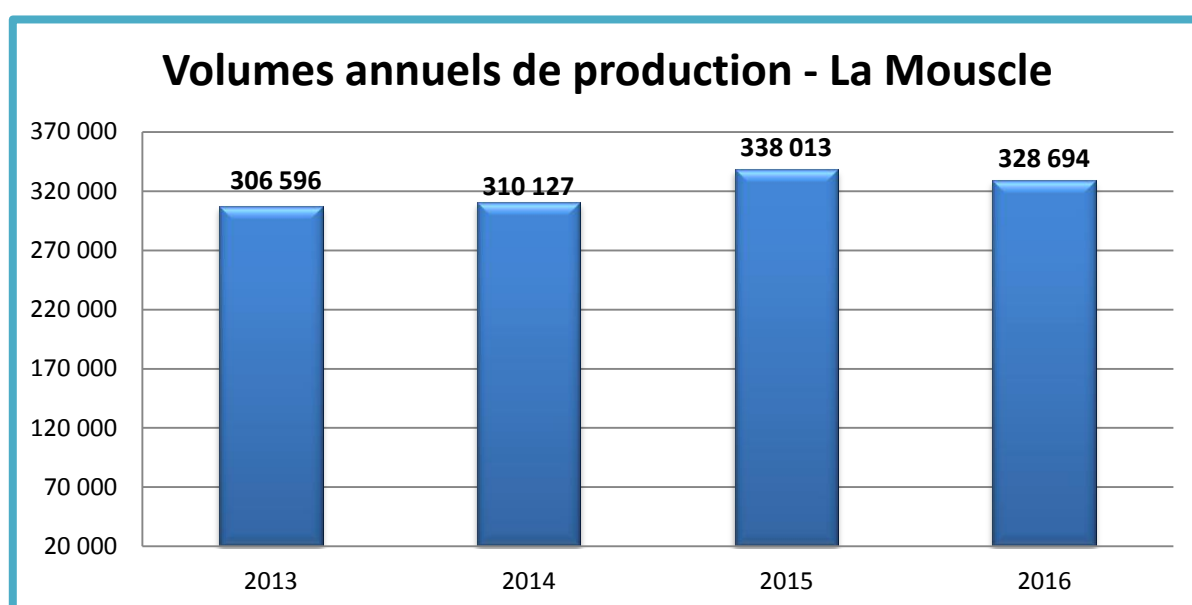


Illustration 3 : Bilans des volumes produits depuis 2013

3) Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Ressources propres	294 496	267 719	306 596	310 127	338 013	328 694	- 3 %
Importations	1 879 345	1 854 353	1 653 985	1 587 003	1 532 289	1 494 124	- 2,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 173 841	2 122 072	1 960 581	1 897 130	1 870 302	1 822 818	- 2,6 %

4 - Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPAN (12 mois) : moyenne des deux secteurs (Plaine de Nay et Nay Ouest)

Volumes (m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Volumes produits	294 496	267 719	306 596	310 127	338 013	331 200	- 2,06 %
Volumes importés	1 879 345	1 854 353	1 653 985	1 587 003	1 532 289	1 507 650	- 1,63 %
Volumes exportés	-	-	-	-	-	-	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	2 173 841	2 122 072	1 960 581	1 897 130	1 870 302	1 838 850	- 1,68 %
Volumes vendus aux abonnés domestiques	1 356 423	1 385 187	1 267 000	1 382 158	1 308 470	1 318 544	+ 0,76 %
VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES	1 356 423	1 385 187	1 267 000	1 382 158	1 308 470	1 318 544	+ 0,76 %

PLAINE DE NAY (du 01/10/2015 au 30/09/2016) :

Volumes (m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2014/2015
Volumes produits	0	267 719	306 596	310 127	338 013	331 200	- 2,06 %
Volumes importés	963 910	928 805	692 335	679 363	607 185	682 615	+ 11,05 %
Volumes exportés	-	-	-	-	-	41 320	-
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 258 406	1 218 744	1 055 002	991 050	945 198	972 495	+ 2,81 %
VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES	782 650	797 000	710 000	770 142	716 237	735 515	+ 2,62 %

NAY OUEST (du 01/11/2015 au 31/10/2016) :

Volumes (m ³)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2014/2015
Volumes produits	-	-	-	-	-	-	-
Volumes importés	915 438	925 548	961 650	922 957	925 104	818 132	- 13,07 %
Volumes exportés	-	-	31 831	16 185	23 710	48 223	+ 50,83 %
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	867 013	969 780	897 984	906 772	901 934	866 355	- 4,11 %
VOLUMES TOTAL VENDUS AUX ABONNES	573 773	590 000	557 000	612 016	562 933	583 029	+ 3,45 %

Des volumes ont été exportés du secteur Plaine de Nay vers le secteur Nay Ouest en 2016. L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie;
- le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant;
- les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 115m³ par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Si l'on considère uniquement la part des consommateurs qui peut être assimilée aux ménages des particuliers : en 2016, **10 405 abonnés** ont consommés **809 104 m³** soit **80,7 m³ par abonné et par an**. On a donc **88,7% des abonnés qui consomment 61,4% du volume total vendu aux abonnés**.

En ce qui concerne les « **gros consommateurs** », ils représentent **11,3% des abonnés et consomment 38,6% du volume total vendu aux abonnés**, soit **385,3 m³ par abonné et par an**.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l'année 2016.

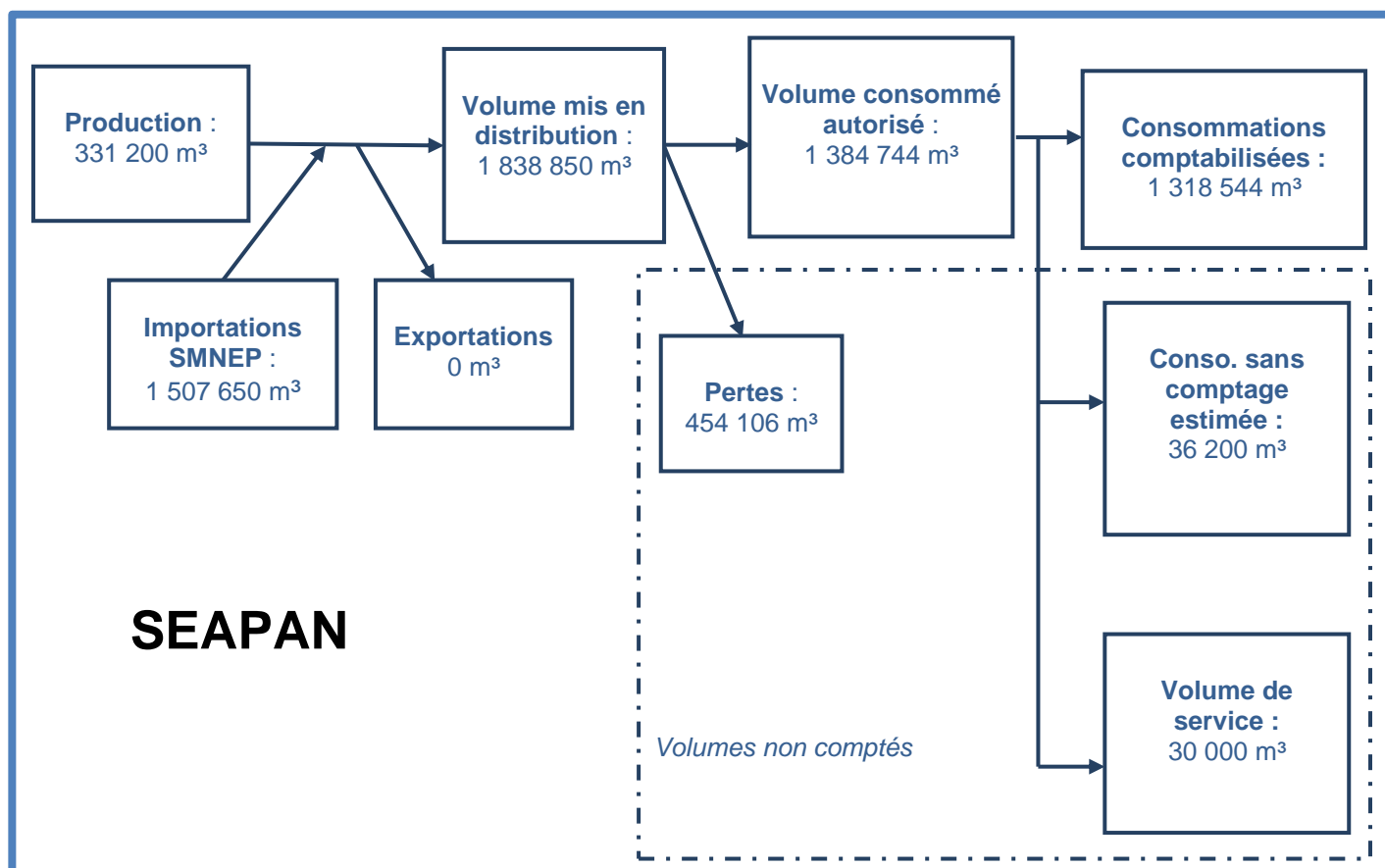


Illustration 4 : Performances du réseau d'eau potable du SEAPaN pour l'exercice 2016

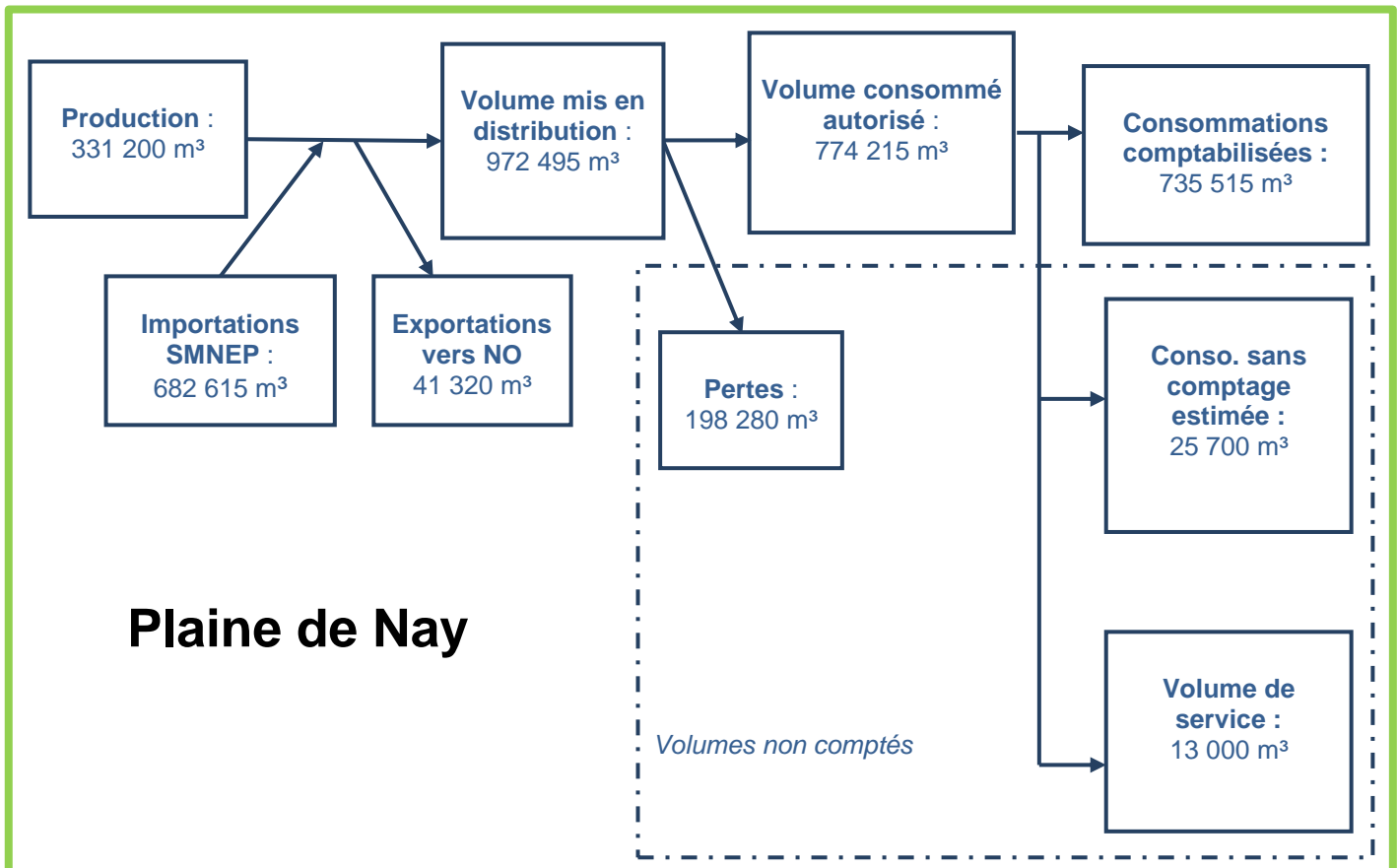


Illustration 5 : Performances du réseau d'eau potable de la Plaine de Nay pour l'exercice 2016

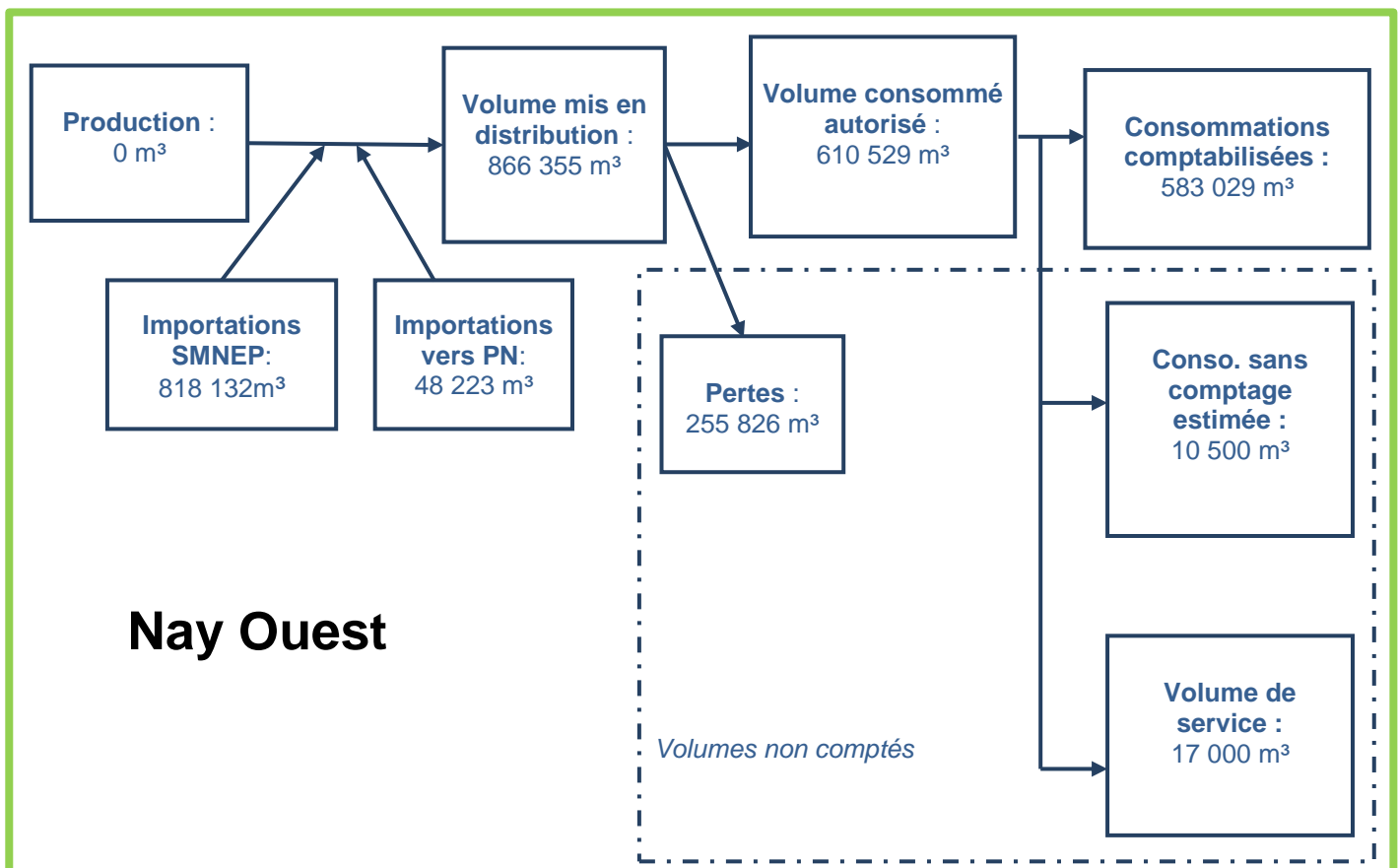


Illustration 6 : Performances du réseau d'eau potable de Nay Ouest pour l'exercice 2016

5 – Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100

Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2016	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	71,70 %	75,29 %
Plaine de Nay	75,75 %	78,94 %
Nay Ouest	67,32 %	71,37 %

Graphiques d'évolution des rendements depuis 2008

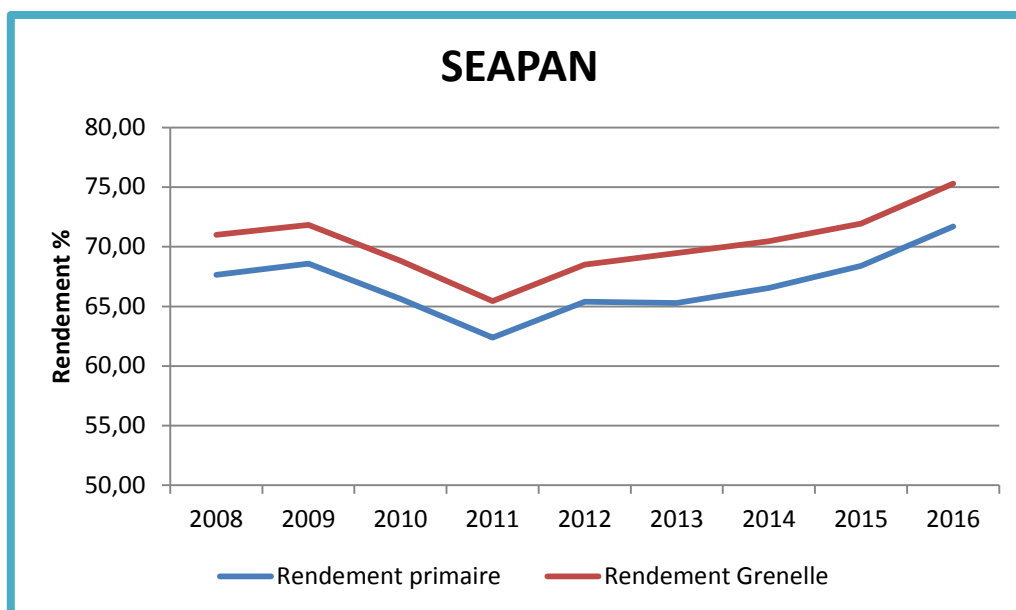


Illustration 7 : Evolution des rendements primaire et grenelle du SEAPaN depuis 2008

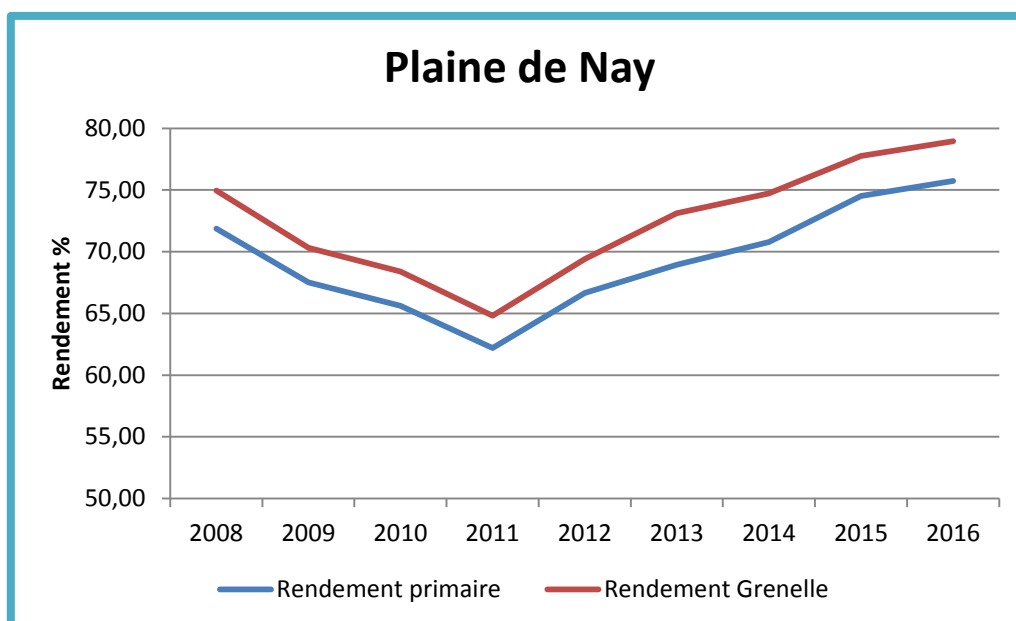


Illustration 8 : Evolution des rendements primaire et grenelle de la Plaine de Nay depuis 2008

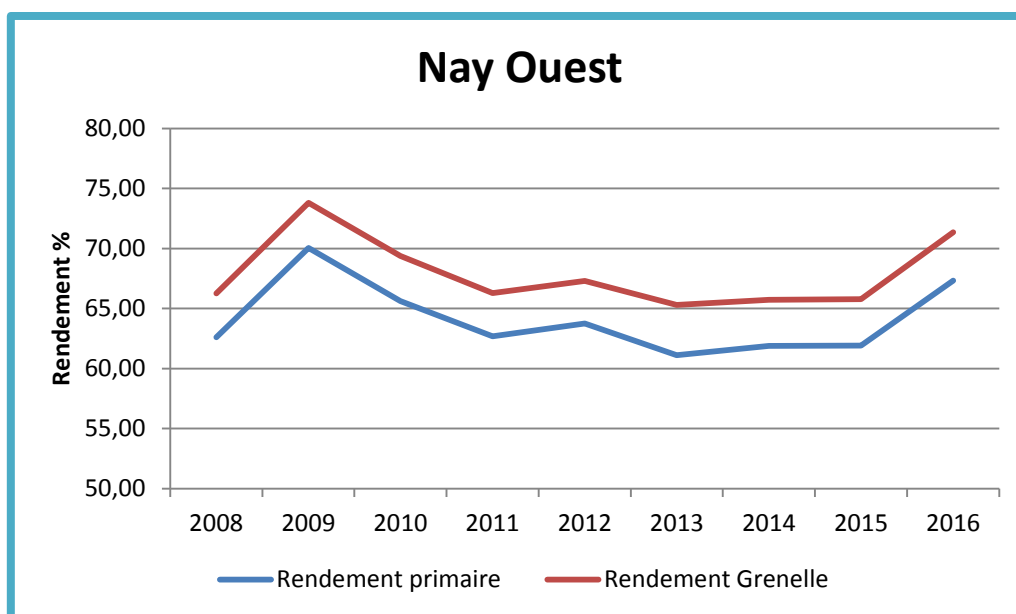


Illustration 9 : Evolution des rendements primaire et grenelle de Nay Ouest depuis 2008

Le SEAPaN a nettement augmenté ses rendements depuis 2011, passant de 62,4% à **71,7%** pour le **rendement primaire** et de 65,4% à **75,3%** pour le **rendement grenelle** en 6 ans.

L'augmentation des rendements pour la Plaine de Nay est rendu possible grace à la mise en place d'une régulation de pression, d'une sectorisation et d'un renouvellement. Le rendement a ainsi augmenté de 18 % depuis 2011.

Pour le secteur de Nay Ouest une croissance de 7% est à noter passant en 6 ans (2011-2017) de 62,7% à 67,3% pour le rendement primaire gagnant 4,6% et de 66,3% à 71,4% pour le rendement grenelle gagnant ainsi 5,1%.

6 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le tableau suivant indique les volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire du Syndicat. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Communes	Abonnés 2014	Conso m ³ 2014	Abonnés 2015	Conso m ³ 2015	Abonnés 2016	Conso m ³ 2016
ANGAIS	388	33 919	391	36 111	398	33 498
ARROS-de-NAY	373	55 495	375	52 121	374	51 262
ARTHEZ-d'ASSON	285	33 884	288	32 344	294	34 091
ASSAT	72	8 041	76	6 749	87	8 345
ASSON	871	160 840	878	143 025	881	145 418
BALIROS	186	17 044	188	14 566	190	16 575
BAUDREIX	247	25 924	249	29 398	259	27 267
BENEJACQ	908	105 274	916	105 614	935	98 061
BEUSTE	251	36 376	256	28 475	264	29 490
BOEIL-BEZING	515	47 889	526	45 451	548	44 532
BORDERES	275	32 494	281	25 837	293	28 714
BORDES	1 114	149 868	1 143	160 348	1 158	156 271
BOURDETTES	211	22 702	216	21 208	208	21 424
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	506	62 410	510	61 416	512	60 499
COARRAZE	1 073	127 198	1 079	118 884	1 086	122 619
HAUT-de-BOSDARROS	141	23 635	143	23 620	139	21 385
IGON	420	51 972	417	43 649	423	49 930
LAGOS	212	28 795	215	25 657	216	25 201
LESTELLE-BETHARRAM	102	25 397	104	17 675	101	19 381
MIREPEIX	615	57 109	606	52 366	632	58 792
MONTAUT	514	65 362	520	56 887	532	52 795
NAY	1 634	179 646	1 665	174 999	1 682	185 126
PARDIES-PIETAT	163	16 406	164	14 722	165	14 587
SAINT-ABIT	127	14 557	127	17 332	127	13 281
TOTAL	11 203	1 382 237	11 333	1 308 454	11 504	1 318 544
*Sur 12 mois		1 275 911		1 308 454		1 318 544

Conso moy/abonné (m ³ /abo)		
2 014	2 015	2016
87	92	84
149	139	137
119	112	116
112	89	96
185	163	165
92	77	87
105	118	105
116	115	105
145	111	112
93	86	81
118	92	98
135	140	135
108	98	103
123	120	118
119	110	113
168	165	154
124	105	118
136	119	117
249	170	192
93	86	93
127	109	99
110	105	110
101	90	88
115	136	105
123	115	115
114		

En 2016, le nombre de branchements actifs était de 11 727 (11 529 brchts 2015).

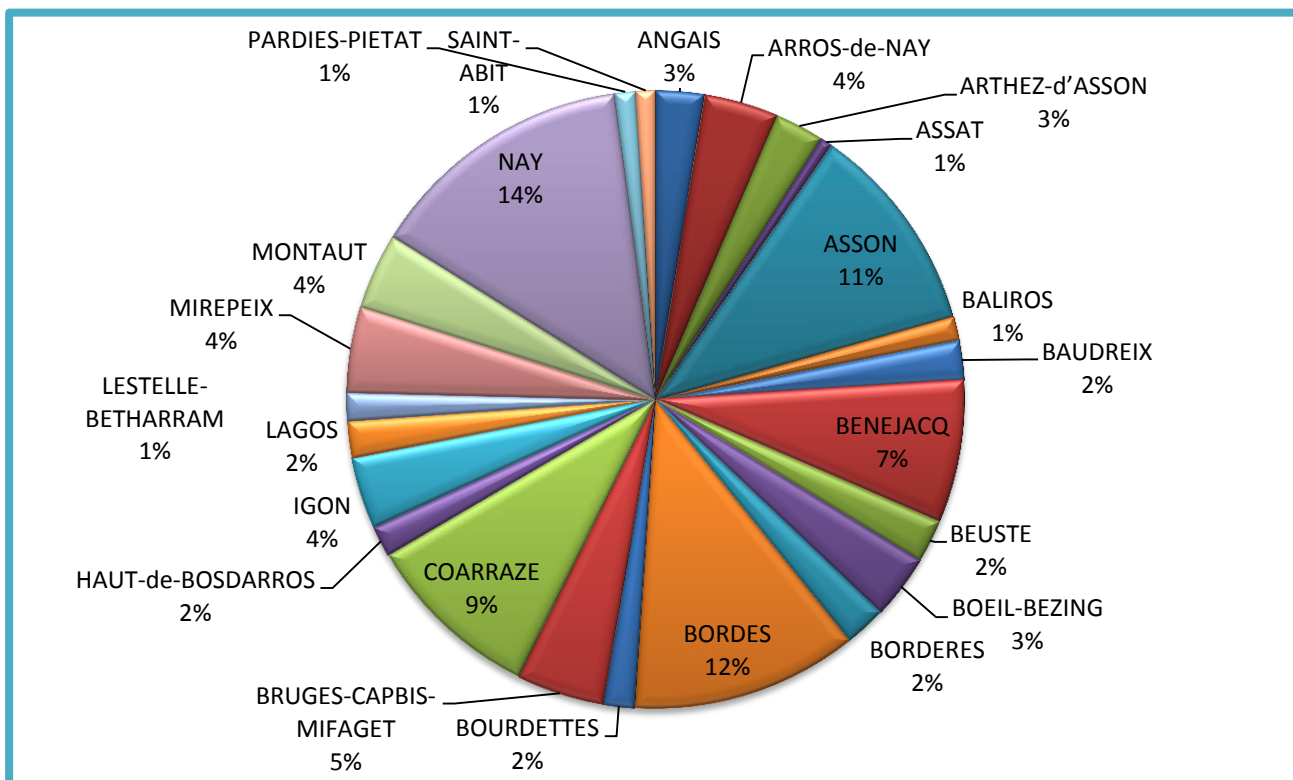


Illustration 10 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune

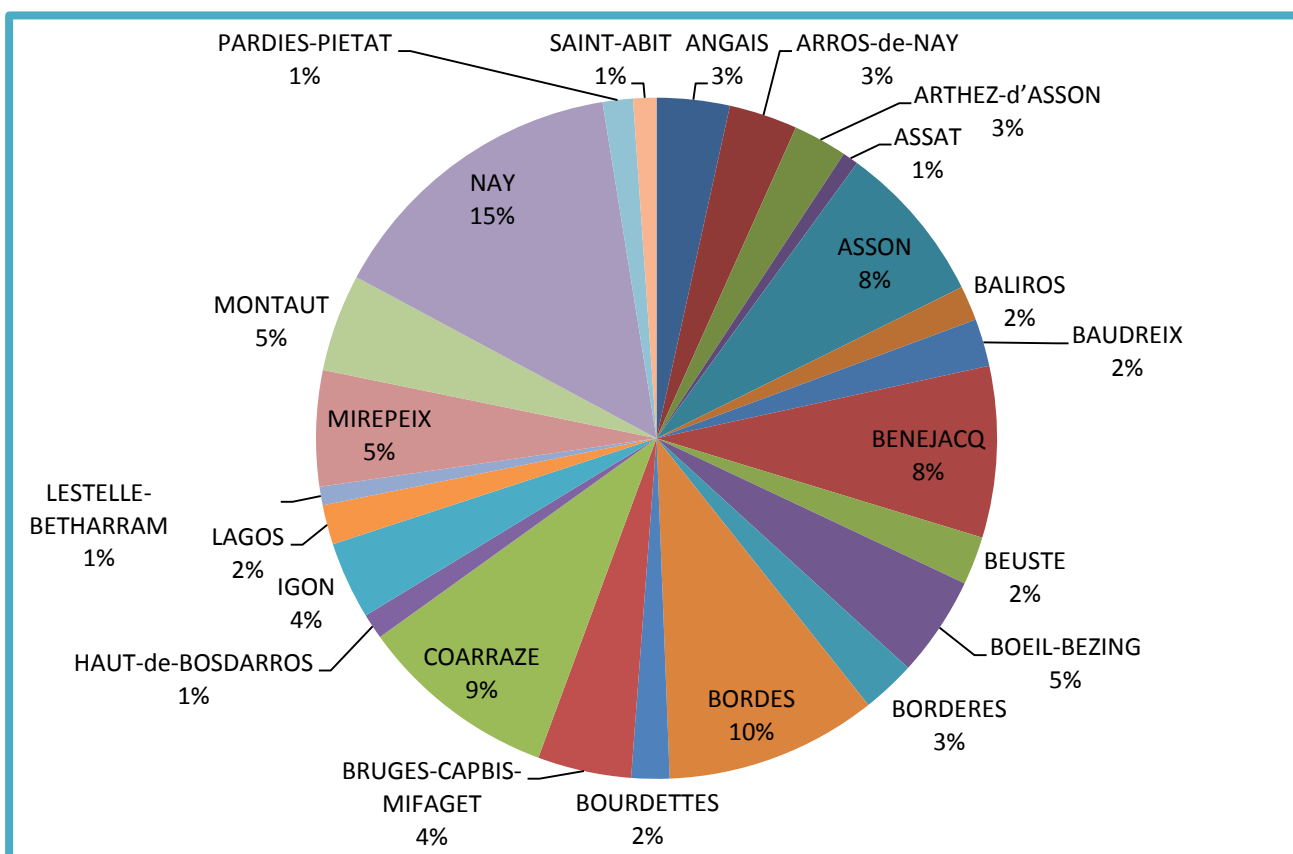


Illustration 11 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

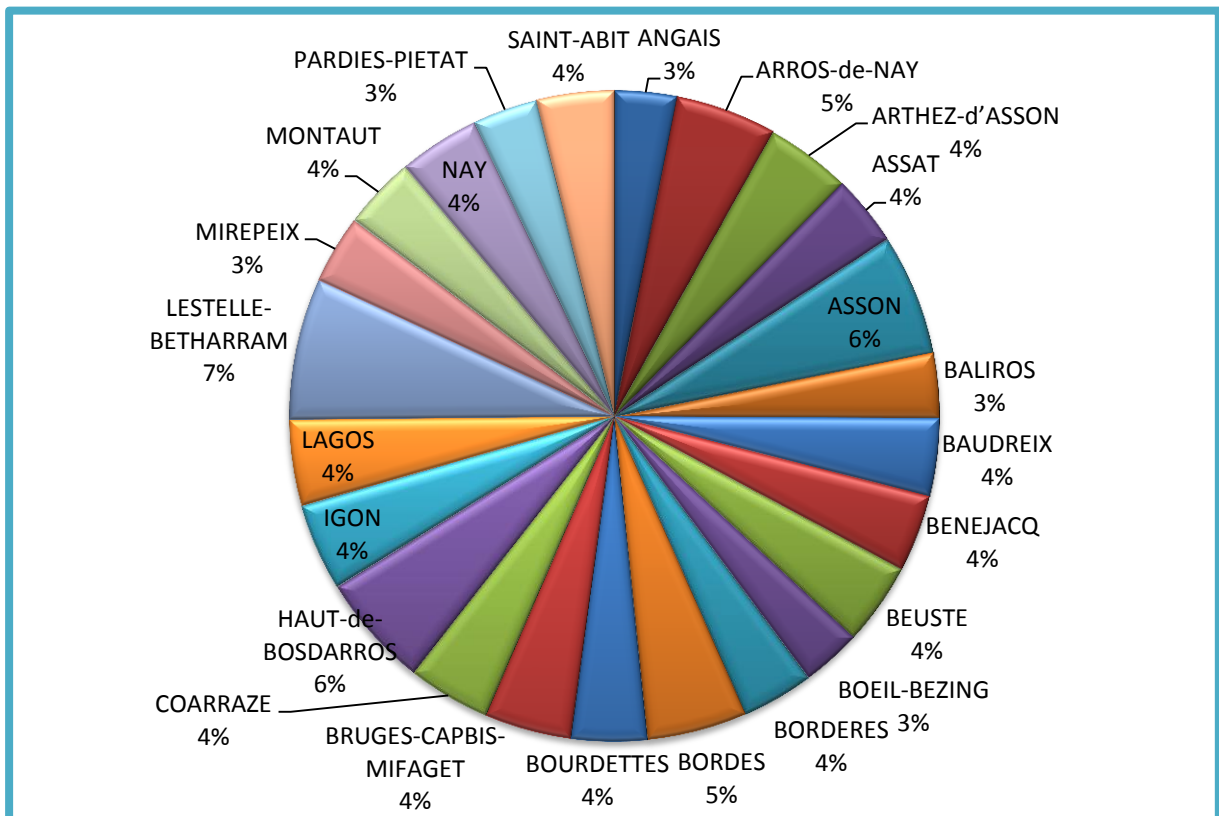


Illustration 12 : consommation moyenne annuelle par abonné et par commune

Les tableaux suivants dressent le bilan du spectre de consommation hors VEG par tranche de volume consommé. Ce bilan est établi depuis l'exercice 2007.

SEAPAN	2007	2007%	2008	2008%	2009	2009%	2010	2010%	2011	2011%
brcht< 50 m ³	2 672	26,20%	2 895	27,90%	2 896	27,50%	3 054	28,50%	3 225	29,60%
Volume (m ³)	54 753	3,90%	60 311	4,50%	58 860	4,20%	62 348	4,60%	68 687	5,10%
50 < brcht < 100 m ³	2 903	28,50%	3 057	29,50%	3 119	29,60%	3 328	31,10%	3 449	31,60%
Volume (m ³)	220 556	15,50%	231 005	17,30%	237 173	16,90%	251 621	18,60%	259 685	19,10%
100 < brcht < 150 m ³	2 374	23,30%	2 341	22,60%	2 352	22,40%	2 326	21,70%	2 323	21,30%
Volume (m ³)	292 349	20,60%	286 429	21,40%	286 988	20,40%	283 887	21%	282 829	20,90%
Total brcht< 150 m³	7 949	78,10%	8 293	80%	8 367	79,50%	8 708	81,40%	8 997	82,50%
Volume (m³)	567 658	40%	577 745	43,20%	583 021	41,50%	597 856	44,10%	611 201	45,10%
Conso/brcht < 150 m³	71,4		69,7		69,7		69,7		67,9	
brcht> 150 m ³	2 231	21,90%	2 072	20%	2 154	20,50%	1 990	18,60%	1 903	17,50%
Volume (m ³)	852 445	60%	758 766	56,80%	821 382	58,50%	756 614	55,90%	745 222	54,90%
Conso/brcht > 150 m³	382,1		366,2		381,3		381,3		391,6	

SEAPAN	2012	2012%	2013	2013%	2014	2014%	2015	2015%	2016	2016%
brcht< 50 m ³	3 272	29,50%	3 647	32,20%	3 332	29,20%	3 674	31,90%	3 682	35,4%
Volume (m ³)	66 718	4,80%	77 558	6,10%	68 438	5,00%	75 439	5,80%	149 908	18,5%
50 < brcht < 100 m ³	3 426	30,90%	3 717	32,80%	3 542	31,10%	3 849	33,40%	5 089	48,9%
Volume (m ³)	257 151	18,60%	278 249	21,80%	265 184	19,20%	286 271	21,80%	353 692	43,7%
100 < brcht < 150 m ³	2 426	21,90%	2 345	20,70%	2 537	22,20%	2 372	20,60%	1 634	15,7%
Volume (m ³)	297 707	21,50%	285 031	22,40%	310 604	22,50%	289 068	22,08	305 504	37,7%
Total brcht< 150 m³	9 124	82,40%	9 709	85,80%	9 411	82,50%	9 895	85,80%	10 405	88,7%
Volume (m³)	621 576	44,90%	640 838	50,30%	644 226	46,60%	650 778	49,70%	809 104	61,4%
Conso/brcht < 150 m³	68,1		66		68,4		65,8		80,7	
brcht> 150 m ³	1 950	17,60%	1 609	14,20%	1 995	17,50%	1 636	14,20%	1 322	11,3%
Volume (m ³)	763 611	55,10%	634 228	49,70%	738 011	53,40%	657 933	50,30%	509 440	38,6%
Conso/brcht > 150 m³	391,6		394,2		369,9		402,2		385,3	

Les pourcentages indiqués dans les tableaux précédents représentent les parts des branchements et des volumes par rapport, respectivement, au nombre de branchements total et au volume total consommé durant l'exercice concerné.

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

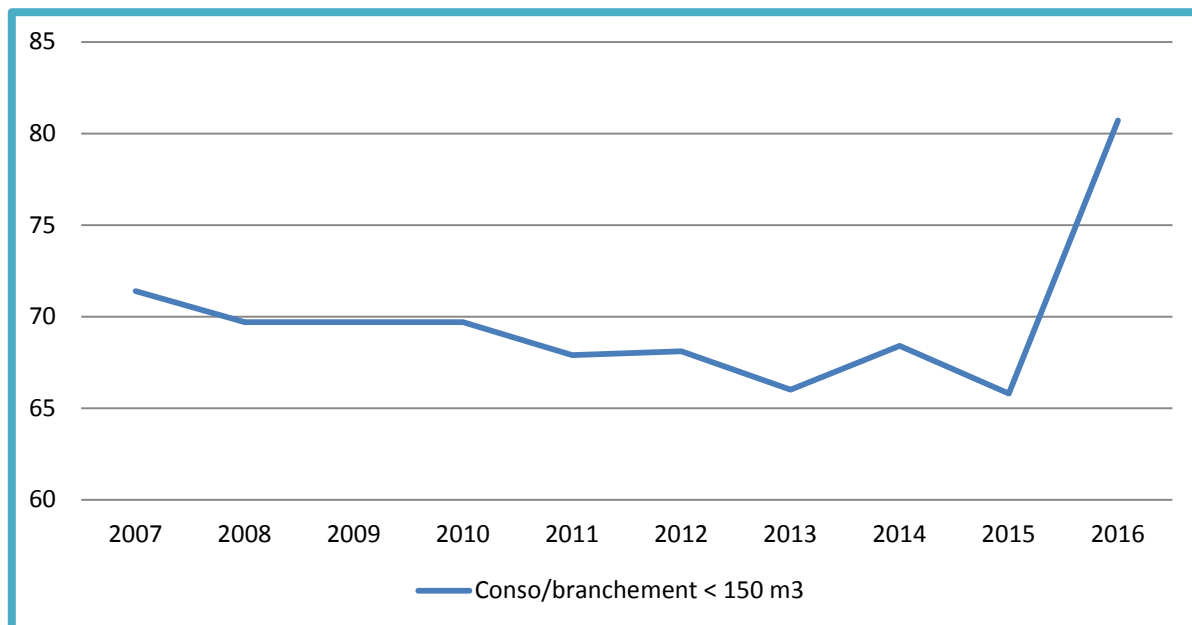


Illustration 13 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150 m³ sur 12 Mois

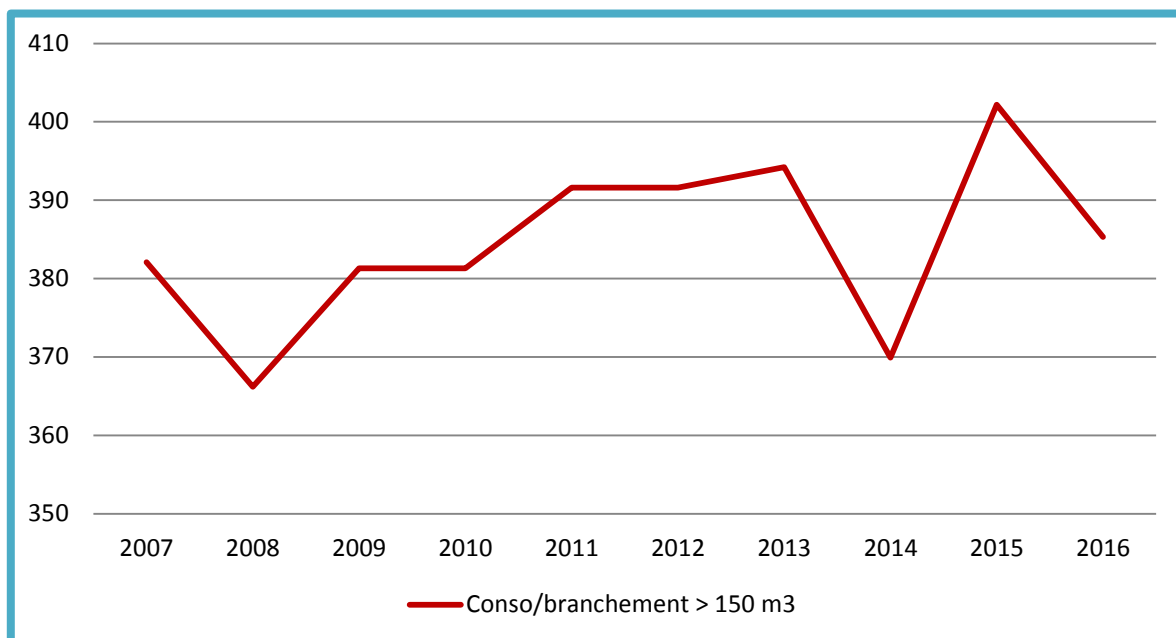


Illustration 14 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150 m³ sur 12 Mois

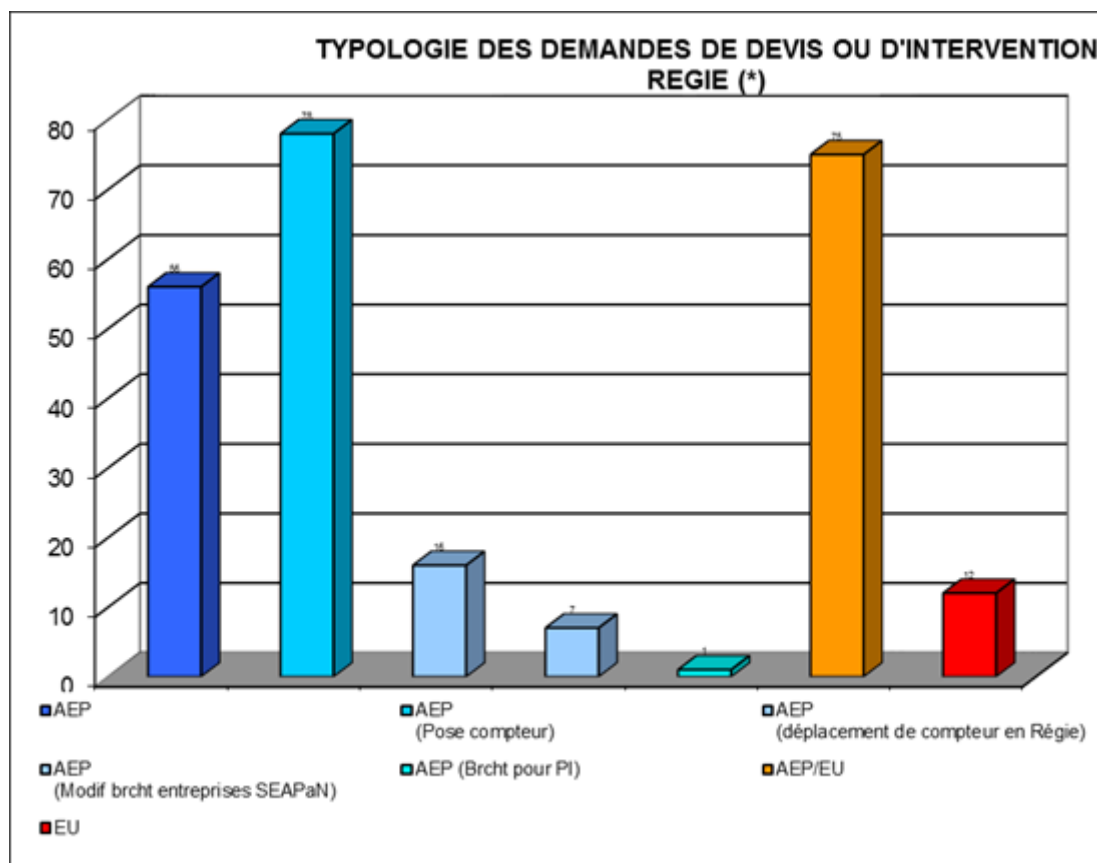
Les deux graphiques précédents illustrent parfaitement que la part de consommation des branchements des « particuliers » consommant moins de 150 m³ par an est en hausse par rapport à l'année 2015 si on compare sur 12 mois : **80,7 m³** contre **65,8 m³** en 2015..

Contrairement à l'année précédente, nous constatons une diminution de la consommation des gros consommateurs avec une moyenne de **385,3 m³** contre **402,2 m³** en 2015.

7 - Etudes de raccordement et nouveaux branchements

Demandes reçues au service Etudes/travaux/Moe/SIG/DICT

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE 2016 (*)									
(*) reçues au Services travaux									
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb compteurs posés régie	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
56	78	16	7	1	75	12	113	39	5



Soit pour l'eau potable en 2016 :

Branchements en tranchées communes AEP + EU : 75 demandes

AEP seul : 56 demandes

Pose de compteurs dans des niches existantes : 78 demandes

Déplacements de compteurs par les entreprises du SEAPAN : 7 demandes

Un branchement pour la pose d'un poteau incendie par une commune : 1 demande

Après analyse de la demande, nombre de fiche enquêtes instruites, (terrain + photo + recherche de plan + prise de contact usager ou maitre d'oeuvre) sur 2016 :

Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis

Demandes reçues au service travaux	245
Fiches enquête créées	212
Devis émis et transmis	196
Trx effectués par autres	4
Classé sans suite	5

212 fiches instruites / 245 demandes = 86,5 % de taux d'instruction complète réelle par le service (4 ne concernent pas le service travaux mais la régie et 5 classés sans suite).

Au minimum 780 visites sur sites de la réception de la fiche à la réception des travaux avec prises de photos et mesures sur le terrain.

196 devis envoyés au usagers, liés à 149 futurs travaux de raccordement de particuliers ou de lotissements dont 31 viabilisations de lots ou lotissement et 113 poses de compteur dans des niches existantes.

16 suivis de lotissements avec convention, devis, réunions, suivi de chantier, échanges avec les Moa et Moe et entreprises.

Nombre de demandes d'études reçues par commune

Communes : Demandes reçues / EU + EU& AEP / AEP
Angais : 10 / 3 / 3
Arros de Nay : 10 / 1 / 0
Arthez d'Asson : 5 / 0 / 2
Assat : 8 / 1 / 0
Asson : 16 / 4 / 4
Baliros : 3 / 0 / 0
Baudreix : 10 / 0 / 0
Bénéjacq : 29 / 5 / 2
Beuste : 7 / 0 / 3
Boeil-Bezing : 22 / 4 / 3
Bordères : 11 / 0 / 4
Bordes : 19 / 9 / 1
Bourdettes : 4 / 2 / 0
Bruges Capbis Mifaget : 6 / 0 / 3
Coarraze : 17 / 0 / 3
Haut de Bosdarros : 3 / 0 / 1
Igon : 12 / 4 / 0
Lagos : 4 / 0 / 1
Lestelle Betharram : 2 / 0 / 0
Mirepeix : 9 / 0 / 1
Montaut : 16 / 4 / 1
Nay : 18 / 2 / 5
Pardies : 4 / 1 / 0

Bons de commande de travaux de branchements 2016

76 BC pour un montant de 253 392,50 €HT estimé (Part EU + Part AEP + Part Régie)
Part AEP : 121 539,30 €HT

Sur les 76 BC :

- **6 commandes EU seul**
- **38 commandes AEP seul**
- **32 BC communs EU+AEP en tranchée commune**

IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelées par le schéma ci-dessous :

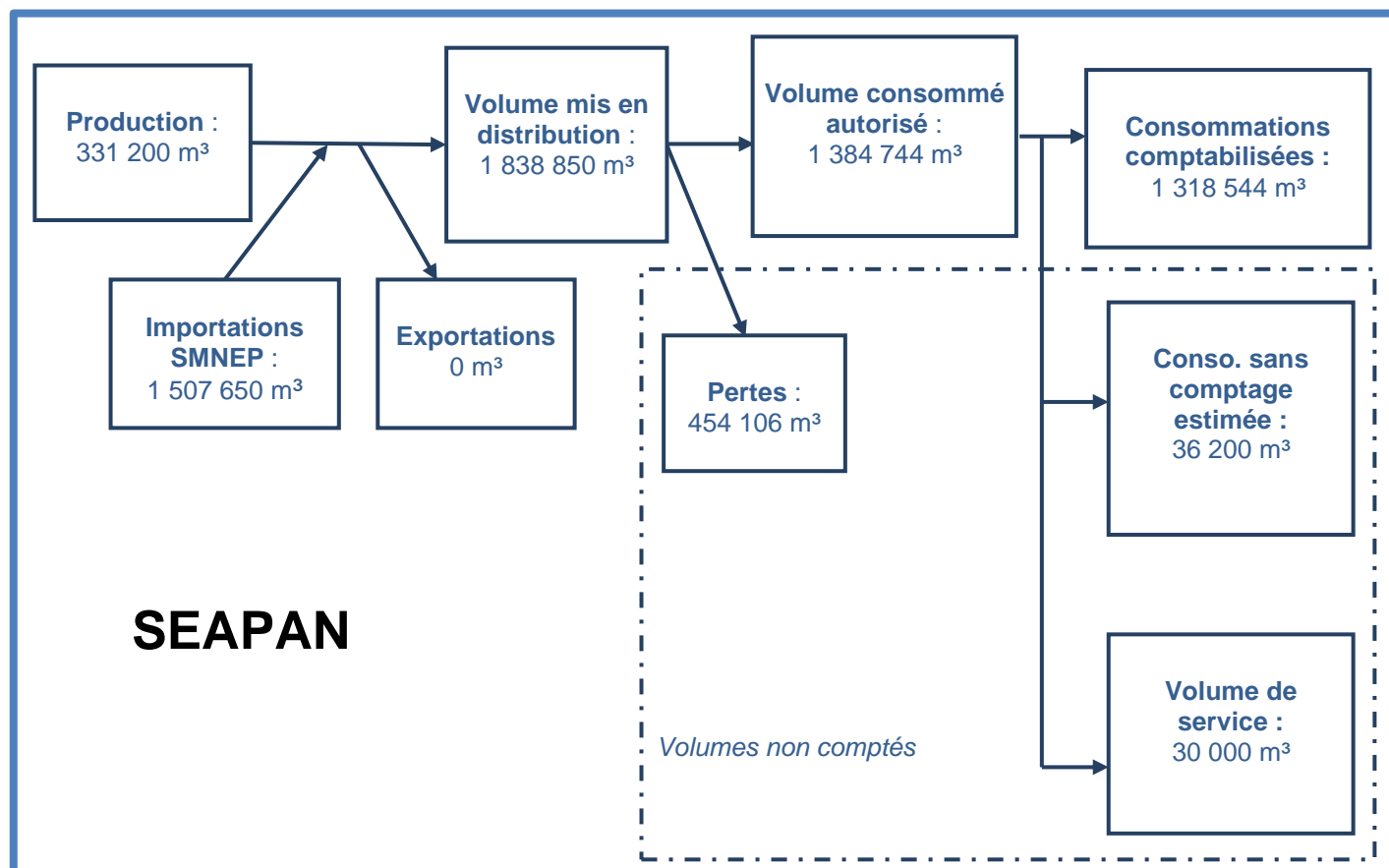


Illustration 15 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2016

1 - Réseau de distribution

1) Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement de distribution (%) = [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)] * 100

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement de distribution du réseau Plaine de Nay (%)	65,2 %	69,7 %	75,3 %	75 %	77,7%	79,6%
Rendement de distribution du réseau Nay Ouest (%)	65,9 %	66,8 %	66,1 %	66 %	65,8%	70,5%
Rendement global du réseau de distribution (%)	65,5 %	68,4%	69,2 %	70,5 %	71,9%	75,3%

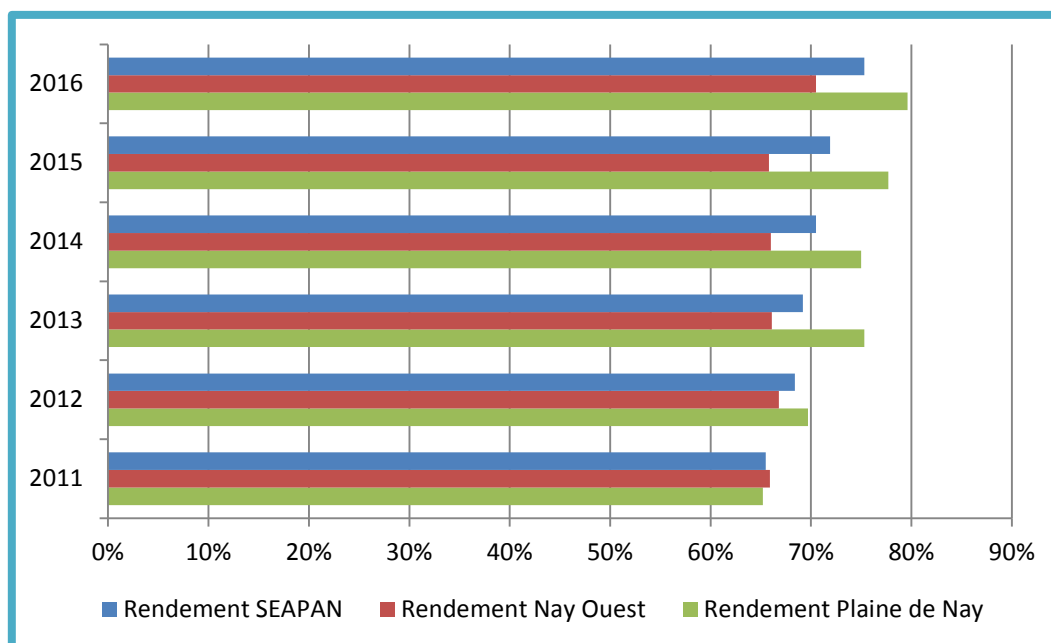


Illustration 16 : Répartition du rendement global de distribution du réseau d'eau potable

Malgré la diminution du rendement sur le secteur de la Plaine de Nay, l'amélioration sur le secteur de Nay Ouest a permis d'augmenter de 1% le rendement global de distribution sur le territoire du Syndicat.

2) Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau.

Il permet donc d'améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements (226 + 341 km)] / 365

Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) /année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SEAPaN	3,9	3,5	3,3	3,3	2,7	2,5
Plaine de Nay	-	5,6	4,2	3,72	2,54	2,9
Nay Ouest	-	3,3	2,7	3,1	2,64	2,3

Il est important de noter que cet indice est en baisse depuis l'exercice 2011. La gestion du réseau est donc en amélioration constante depuis cette même année.

3) Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (m³/km/j) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

ILP (m ³ /km/j)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SEAPaN	3,6	3,2	2,9	2,9	2,3	2,2
Plaine de Nay	4,72	4,64	3,62	3,2	1,79	2,4
Nay Ouest	2,14	2,79	2,42	2,7	2,28	2,1

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2016, le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :
D : Densité d'abonnés (abonnés/km) = 11 504 abonnés / 567 km de réseau ≈ **20 abonnés/km**
ILP : Indice Linéaire de Pertes en réseau (m³/km/j) = **2,2 m³/km/j en 2016**

L'état de l'indice linéaire de perte est acceptable depuis l'exercice 2015 et reste en baisse depuis 2011.

4) Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l'indice linéaire de pertes en réseau précédent.

Celui-ci est plus pertinent lorsque l'on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c'est-à-dire lorsque la densité d'abonnés n'excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau.

Exprimer l'indice linéaire de pertes en fonction de la densité d'abonnés revient à rapporter le volume de perte au nombre d'abonnés.

Indice de pertes par abonnés (IPA) (m³/abonnés/j) = (pertes / nombre d'abonnés) / 365

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
IPA (m ³ /abonnés/j)	0,19	0,17	0,15	0,15	0,11	0,11

Afin d'apprécier le résultat obtenu pour l'exercice 2016, le référentiel suivant est utilisé :

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	0,08 < IPA ≤ 0,15
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

Le niveau de pertes par abonnés reste modéré pour l'exercice 2016.

5) Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté ; et le linéaire de réseau, hors branchements.

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m³/km/j) = [(consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements] / 365

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ILC (m ³ /km/j)	6,90	6,99	6,53	6,96	6,72	6,69

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisé et exporté sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution ≥ 85 %
- Seuil n°2 : rendement de distribution ≥ 65 + 0,2 x ILC

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2016, avec un rendement de 75,3 % :

- Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 %
- **Seuil n°2 : atteint car supérieur à 65 + 0,2 x 6,69 = 66,3 %**

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2016 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012.**

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

6) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc aux casses sur les branchements ou les canalisations.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés) = (nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000.

	2010		2011		2012		2013	2014	2015	2016
	PDN ²	NO ³	PDN ²	NO ³	PDN ²	NO ³	SEPPaN	SEAPaN	SEAPan	SEAPan
Nombre de casses sur branchement	20	19	42	23	28	36	75	68	33	52
Nombre de casses sur canalisation	63	48	97	66	101	67	119	153	66	50
Total	83	67	139	89	129	103	194	221	99	102
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	13,6	15,6	22,2	20,3	19,8	22,6	17,5	19,4	8,6	8,9
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	14,4		21,4		21		17,5	19,4	8,6	8,9

Pour l'exercice 2016, on dénombre donc **102 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **52 casses sur branchement** :
 - o 22 sur le secteur de la Plaine de Nay
 - o 30 sur le secteur de Nay Ouest
- **50 casses sur canalisation** :
 - o 22 sur le secteur de la Plaine de Nay
 - o 28 sur le secteur de Nay Ouest

² SEAPaN Plaine de Nay

³ SEAPaN Nay Ouest

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2016 par commune.

Communes	Nb de fuites
Angaïs	2
Arthez d'Asson	6
Asson	8
Beuste	2
Bénéjacq	8
Bruges Capbis Miraget	10
Igon	4
Montaut	9
Haut de Bosdarros	4
Bordes	4
Boeil Bezing	3
Bordères	3
Coarraze	4
Arros Nay	12
Mirepeix	3
Bourdettes	5
Lagos	1
Lestelle-Bétharram	1
Nay	12
Pardies Pietat	1
TOTAL	102

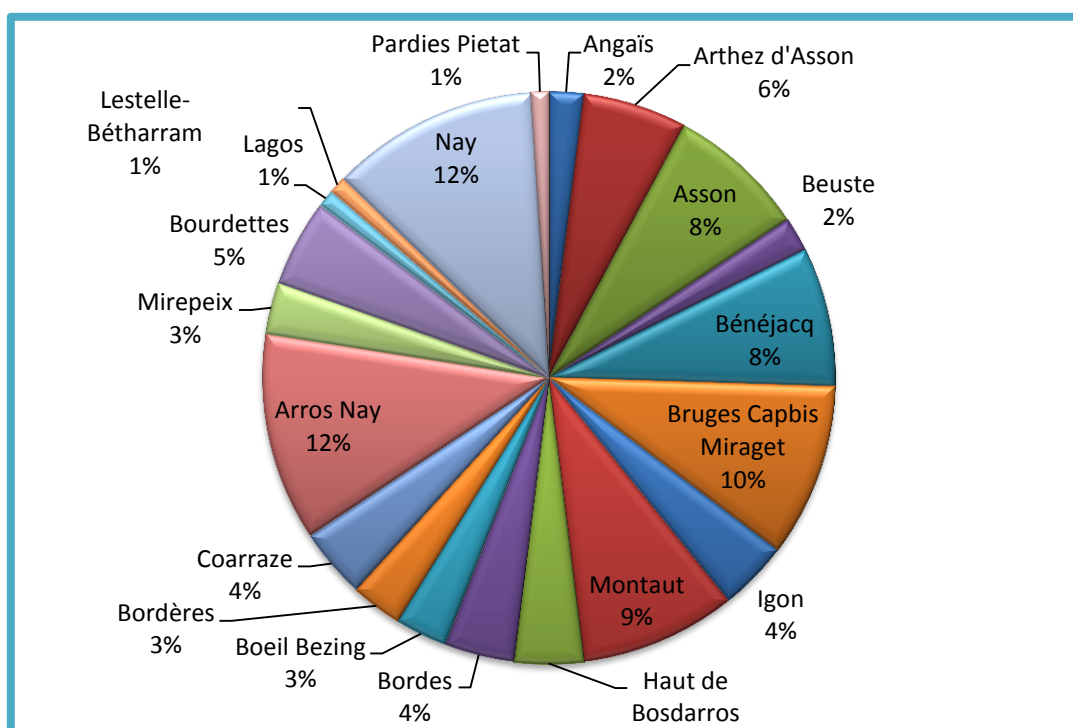


Illustration 17 : Répartition des fuites par commune du territoire du SEAPAN

Le nombre total de casses sur les branchements et les canalisations, sur tout le territoire du Syndicat, est en baisse depuis 2011. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en baisse depuis ce même exercice sur le territoire du SEAPaN.

L'Annexe 2 du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Remarque : A noter que le nombre de casses sur canalisations a nettement diminué depuis ces dernières années. L'effort consenti par le SEAPaN, notamment en matière de régulation de pression, a permis d'assurer une protection efficace des réseaux d'adduction.

En effet, sur le territoire du SEAPaN, 150 km de canalisation sont en amiante ciment dont la date moyenne de pose est évaluée à 1970, soit un âge moyen des canalisations de 43 ans alors que leur durée de vie théorique est estimée à 30 ans ; on a avec ce type de canalisation une densité de casse de 0,3 casse/an/km.

Ces canalisations en amiante ciment sont donc celles à renouveler en priorité, le SEAPaN s'engage en ce sens à réhabiliter le réseau de distribution d'eau potable avec un rythme soutenu de 1,2% à 1,6% par an.

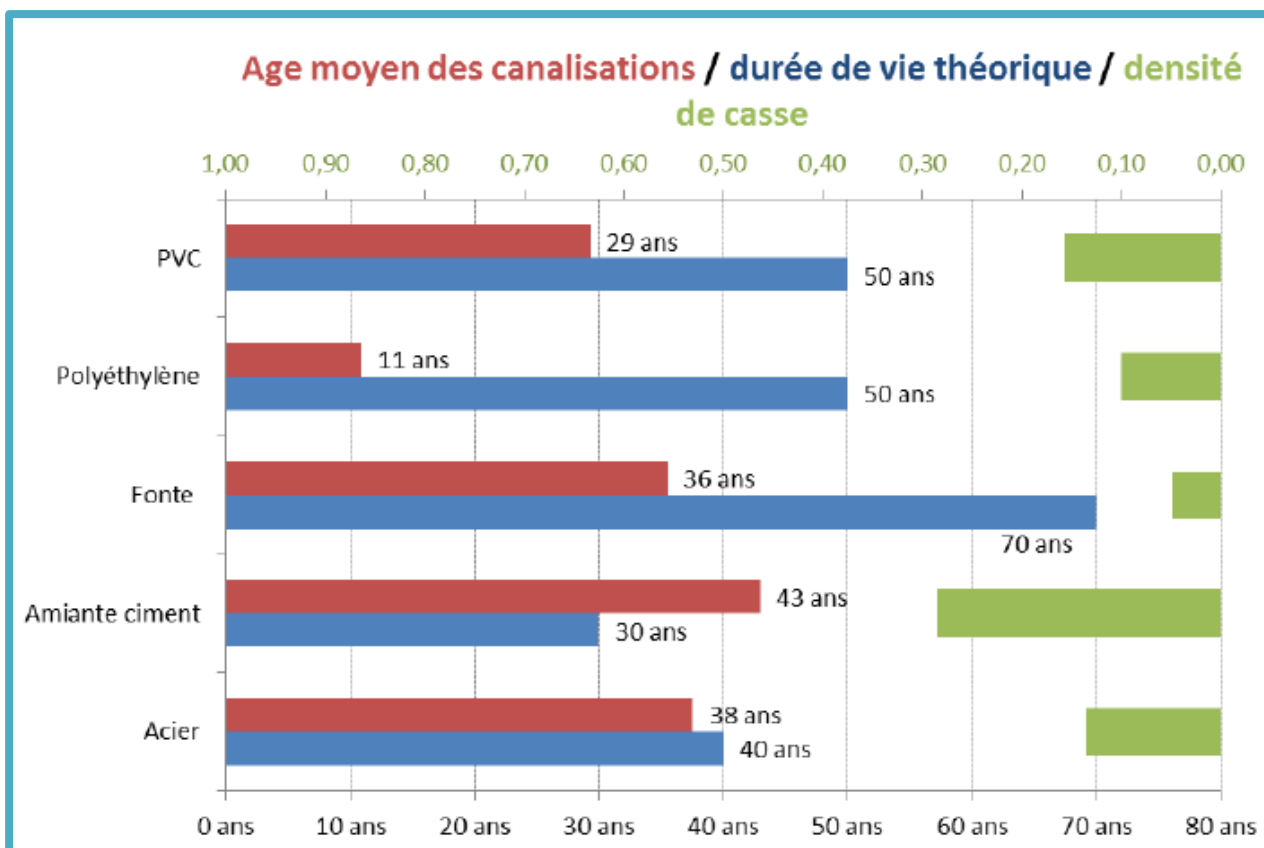


Illustration 18 : Synthèse sur l'âge moyen des canalisations, la durée de vie théorique, la densité de casse (issu du schéma directeur – janvier 2014)

7) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N.

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2016
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	30 pts
VP.238 ⁴	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.239 ⁴	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100 % → 5 pts
VP.240 ⁴	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	100 % → 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	55 pts
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL		120 pts	110/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :

60% > VP.239 → 0 pt ; 60% ≤ VP.239 < 70% → 1 pt ; 70% ≤ VP.239 < 80% → 2 pts ; 80% ≤ VP.239 < 90% → 3 pts ; 90% ≤ VP.239 < 95% → 4 pts ; 95% ≤ VP.239 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :

50% > VP.241 → 0 pt ; 50% ≤ VP.241 < 60% → 10 pt ; 60% ≤ VP.241 < 70% → 11 pt ; 70% ≤ VP.241 < 80% → 12 pts ; 80% ≤ VP.241 < 90% → 13 pts ; 90% ≤ VP.241 < 95% → 14 pts ; 95% ≤ VP.241 → 15 pts

⁴ Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240).

8) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%) = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) * 100

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	1,048	3,430	3,070	9,520	7,385	5,17	5,41

Sur les 5 dernières années (**2012 à 2016**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **30,555 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **1,08 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel de 1 % au minimum.

2 - Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2016, pour chaque unité de distribution du territoire du SEAPaN. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2016, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 3** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

1) Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanche (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à d'Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2016 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay.

Plaine de Nay				
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	45	0	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	45	1	97,78 %	Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme

L'eau distribuée sur le réseau de la Plaine de Nay a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2) Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2016 sur l'unité de distribution de Nay Ouest.

Nay Ouest				
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	40	0	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	40	1	97,50 %	Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme

L'eau distribuée sur le réseau de Nay Ouest a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Sur l'eau de la station d'Arthez d'Asson, un dépassement de la limite de qualité a été mesuré pour la turbidité.

3) Unité de distribution : Bordes-Angaïs

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angaïs provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2016 sur l'unité de distribution de Bordes-Angaïs.

Bordes-Angaïs				
Nature de l'analyse	Nombre analysé	Nombre non conforme	% conformité	
Bactériologique	22	0	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique
Physico-chimique	22	4	81.82 %	Eau de qualité physico-chimique pour les paramètres analysés sauf pour 2 métabolites (sous-produit de dégradation) de pesticides qui sont régulièrement hors normes.

L'eau distribuée sur le réseau de Bordes-Angaïs a été de bonne qualité bactériologique et de moyenne qualité physico-chimique. L'eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Des teneurs en pesticides (Esa-alachlore et Esa-métolachlore) ont été mesurées supérieures à la valeur maximale autorisée qui est de 0,1 µg/l par substance individualisée. Selon l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Générale de la Santé, ces molécules ne présentent pas un risque pour la santé aux teneurs retrouvées.

4) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % → aucune action
- 20 % → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral

- **80 %** → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- **100 %** → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice depuis l'exercice 2010 figure dans le tableau suivant.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	40 %	60 %	60 %	80 %	80 %	80%	80%

3 – Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2013, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW.

Station	Consommation 2013 (kWh)	Consommation 2014 (kWh)	Consommation 2015 (kWh)	Consommation 2016 (kWh)	Evolution 2016/2015 (%)
Réservoir partiteur de Nay	141	141	169	373	+120 %
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson					
Réservoir Haut-de-Bosdarros					
Réservoir Horgues (Bruges-Capbis-Mifaget)					
Réservoir Coarraze Haut Service	29	29	9	27	+300 %
Réservoir Sarramayou				1080	Depuis 01/01/2016
Chloration	/	1225	6 938	4251	-39%
TOTAL	170	1 395	7 116	5 731	-20%

4 – Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

	2014		2015		2016		Evolution 2016/2015	
	Production (m ³)	Conso de chlore (kg)	Production (m ³)	Conso de chlore (kg)	Production (m ³)	Conso de chlore (kg)	Production (%)	Conso de chlore (%)
Source de La Mouscle	332 892	342	338 013	196	328 694	196	- 2,70 %	0%

L'augmentation de la consommation de Chlore pour l'année 2016 s'explique par la mise en œuvre d'une injection de chlore en fonction du débit réel avec régulation et supervision.

V/ INDICATEURS FINANCIERS

1 - Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2016

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part de la collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15 Décembre 2015	Part fixe : 73 € HT Part variable : 1,05 € HT/m ³

La part fixe est versé en 2 fois pour moitié soit 36.50 € à la facture estimative pour la période du 1^{er} Janvier N au 30 Juin N et de 36.50 € à la facture de Solde pour la période du 1^{er} Juillet N au 31 Décembre N

Le service est assujetti à la TVA.

2 - Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée. (40 % de l'année N-1)

➤ *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Elle est la même pour toutes les communes du Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2012 :

	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
ANGAÏS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
ARROS-de-NAY	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
ARTHEZ D'ASSON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
ASSAT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
ASSON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BALIROS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BAUDREIX	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BENEJACQ	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BEUSTE	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BOEIL-BEZING	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BORDERES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BORDES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BOURDETTES	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
BRUGES-CAPBIS- MIFAGET	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
COARRAZE	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
HAUT-de-BOSDARROS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
IGON	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
LAGOS	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
LESTELLE- BETHARRAM	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
MIREPEIX	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
MONTAUT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
NAY	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
PARDIES-PIETAT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320
SAINT-ABIT	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100	0,3150	0.320

3 - Le prix de l'eau

1) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2012		1 ^{er} janv. 2013		1 ^{er} janv. 2014		1 ^{er} janv. 2015		1 ^{er} janv. 2016	Variation 2015/2016	
		NO ⁵	PDN ⁶	SEPPaN		SEPPaN		SEAPaN		SEAPaN	SEAPaN	
				NO ⁵	PDN ⁶	NO ⁵	PDN ⁶	NO ⁶	PDN ⁶	NO et PDN	NO ⁵	PDN ⁶
Part de l'exploitant Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire ⁷	30,22	32,50	32,00		32,22		32,88		0	Sans objet	
	le m ³	0,7531	0,5318	0,64		0,6444		0,6575				
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Abonnement ordinaire ⁷	29,65	18,38	30,00		40,00		40,00		73	Sans objet	
	le m ³	0,40	0,40	0,40		0,40		0,40		1,05		
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,0449	0,0472	0,0446	0,0469	0,1	0,0686	0,1	0,0686	0,1050	+ 5%	+ 53%
	Redevance lutte contre la pollution (€/m ³)	0,2930		0,3000		0,3050		0,3100		0,315	+ 1,6 %	
	TVA	5,5%		5,5%		5,5%		5,5%		5,5%	/	

⁵ SIAEP NAY OUEST

⁶ SIAEP PLAINE DE NAY

⁷ Abonnement pris en compte dans la facture de 120 m³

2) Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2012		1 ^{er} janv. 2013		1 ^{er} janv. 2014		1 ^{er} janv. 2015		1 ^{er} janvier 2016	Variation 2015/2016	
	NO	PDN	SEPPaN		SEPPaN		SEAPaN		SEAPaN	SEAPaN	
			NO	PDN	NO	PDN	NO	PDN		NO	PDN
Exploitant (€ HT)	120,59	96,32	108,80		109,55		111,78		0	- 0,4 %	
Collectivité (€ HT)	77,65	66,38	78,00		88,00		88,00		199		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	5,39	5,66	5,35	5,63	12,0	8,23	12,0	8,23	12,6	+ 5%	+ 53%
Redevance lutte contre la pollution (€ HT)	35,16		36,00		36,60		37,20		37,8	+ 1,6%	
TVA	13,13	11,19	12,55	12,56	13,54	13,33	13,69	13,49	13,717	+0,2%	+1,7%
Total (€ TTC)	251,92	214,71	240,70	240,99	259,69	255,71	262,67	258,70	263,12	+0,2%	+1,7%

VARIATION COLLECTIVITE (HT)
-0,4 %

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2016 : 2,19 €/m³ pour 2,17 €/m³ en 2015.

Répartition au 1^{er} janvier 2016:

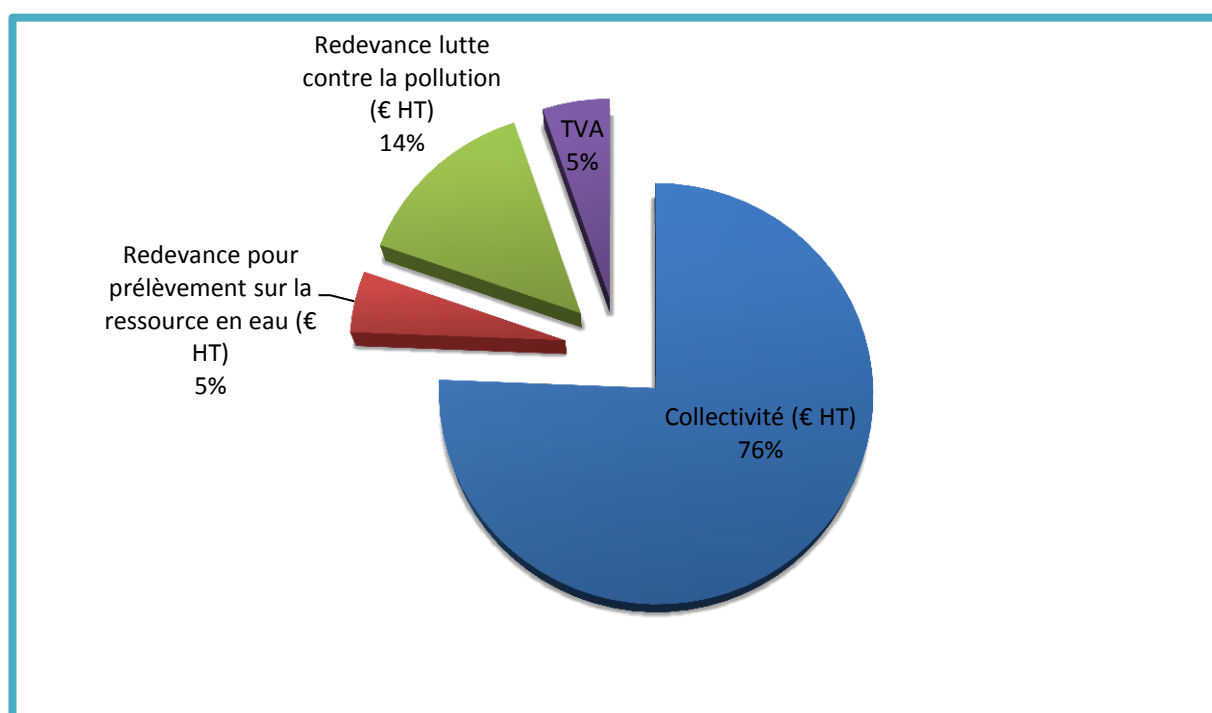


Illustration 19 : Répartition de la facture d'un usager au 1^{er} janvier 2016 pour une consommation moyenne de 120 m³

En **Annexe 4**, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif applicables pour l'exercice 2016.

3) Comparatif 2016 de la tarification d'eau potable des collectivités

Collectivité	Parts fixes et variables						Total AEP: (hors redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne)				Principales caractéristiques (2014)			
	Abon. Collect	Abon. déléгат	Total abon. Annuel	Conso. Collect.	Conso 0-60 déléгат	Conso > 60 m3 déléгат	Total HT 60 m3	Total HT 120 m3	€HT/m3 (120m3)	€ TTC/m3 (120m3)	Linéaire réseau en km	Taux de renouv. 2010-2014	Nb. abon.	Pop. desservie
SIEP région de Jurançon	0	23,84	23,8	0,57	0,2584	0,4355	73,54	133,87	1,12	1,18	824	0,80%	29 970	68 500
Ville de Pau	20	/	20	1,07	/	/	84,2	148,4	1,24	1,3	310	1,34%	14 559	81 505
SIAEP région de Lescar	0	27,53	27,53	0,5075	0,5567	0,5567	91,38	155,23	1,29	1,36	192	0,81%	6 405	15 746
SIAEP 3 Cantons d'Artix	31	24,8	55,8	0,79	0,395	0,395	126,9	198	1,65	1,74	513	1,21%	6 200	13 147
Syndicat Gave et Baise	0	35,15	35,15	1,33	0,3658	0,462	136,9	244,42	2,04	2,15	906	0,96%	13 775	29 298
SEA Pays de Nay	73	0	73	1.05	0	0	136,33	199,78	1,66	1,76	567	0,83%	11 402	25 500
SIAEP Luy-Gabas-Lées	25,74	25,97	51,71	0,5823	0,7642	0,7642	132,5	213,29	1,78	1,88	1082	0,92%	14 052	31 742

Milieu rural

Milieu urbain

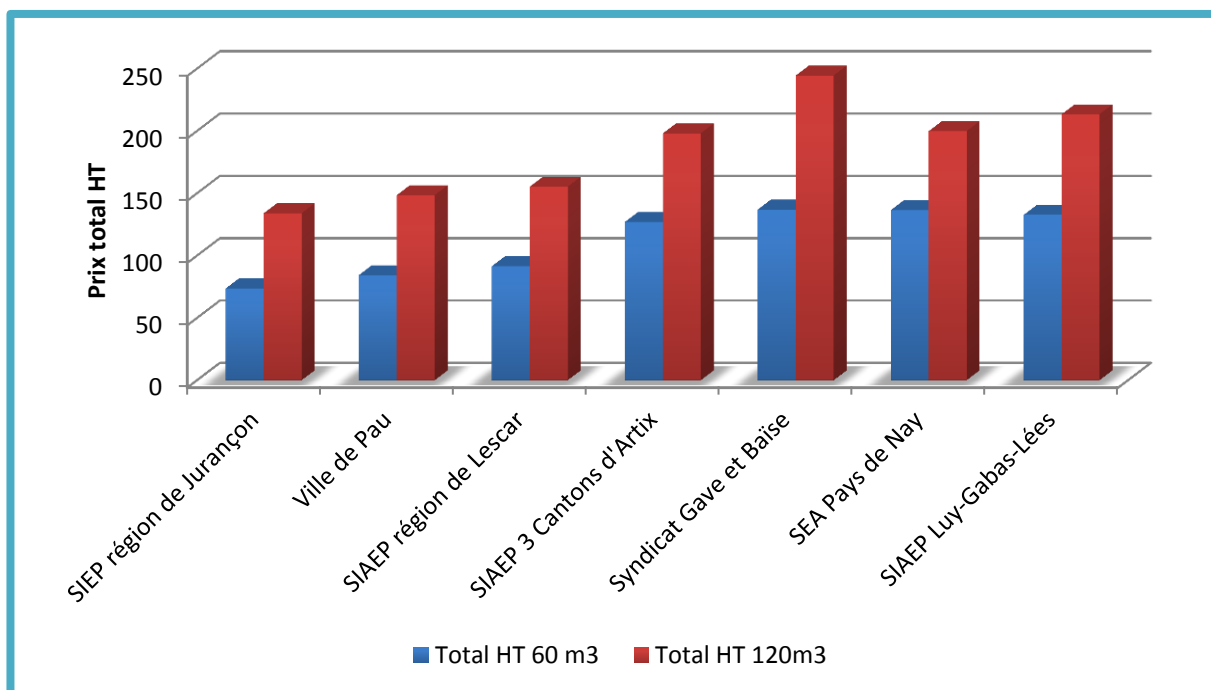


Illustration 20 : Prix total HT pour 60 et 120 m³

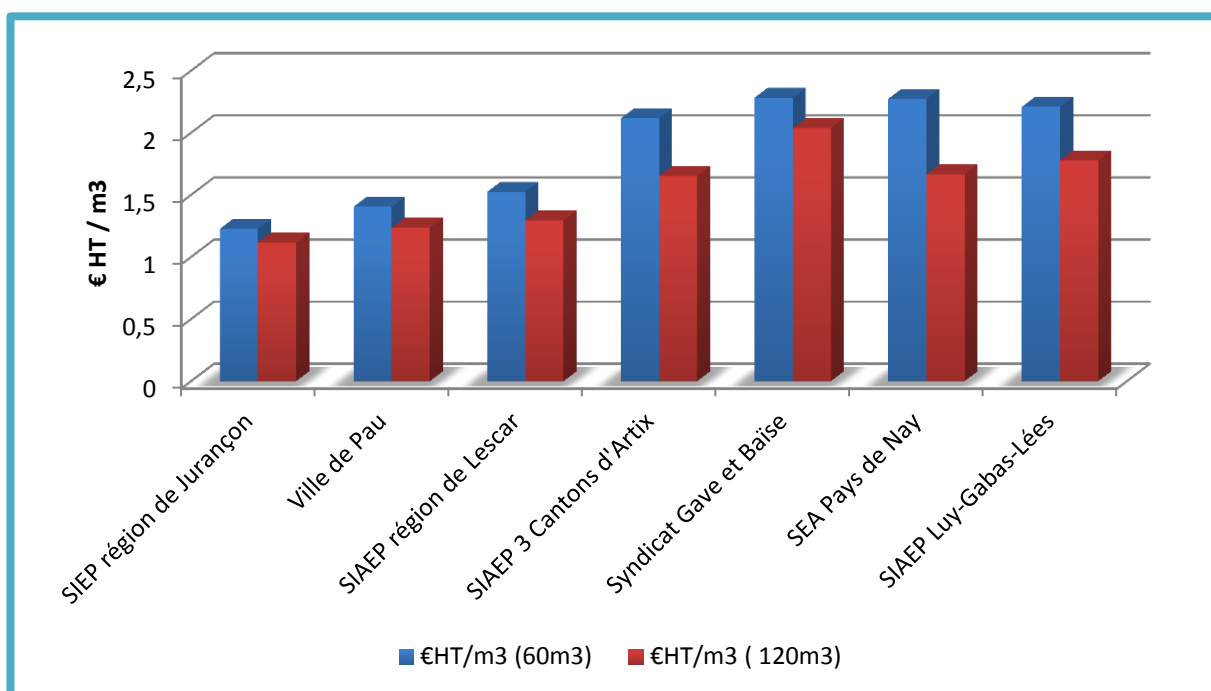


Illustration 21 : Prix en € HT/ m³ pour 60 et 120 m³

4 - Budget du Syndicat 2016

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 15/03/2016 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	1 054 700	70	Autres produits de gestion courante	3 081 500
012	Charges de personnel	400 060			
65	Autres charges de gestion courante	271 000			
014	Atténuation de produits	614 000	75	Autres produits	1000
Total des dépenses de gestion des services		2 339 760	Total des recettes de gestion des services		3 082 500
66	Charges financières	88 039	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	500			
022	Dépenses imprévues	20 039			
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 448 338	Total des recettes réelles d'exploitation		3 082 500
023	Virement à la section d'investissement	799 026	042	Opération d'ordre de transfert entre section	65 000
042	Opération d'ordre de transfert entre section	380 000			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 179 026	Total des recettes d'ordre d'exploitation		65 000
TOTAL		3 627 364	TOTAL		3 147 500
Résultat reporté ou anticipé		0	Résultat reporté ou anticipé		479 864
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 627 364	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 627 364

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 114 026€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.		Dépenses (€)		Chap.		Recettes (€)	
		256 980		13	Subventions d'investissement reçues	448 294	
Total des opérations d'équipement		1 737 089		16	Emprunts et dettes assimilés	400 000	
Total des dépenses d'équipement		1 994 069		Total des recettes d'équipement		848 924	
16	Emprunts et dettes assimilés	175 000		1068	reserves	306 514	
020	Dépenses imprévues	25 025					
Total des dépenses financières et op compte tiers		200 025		Total des recettes financières		306 514	
		12000		Total des recettes réelles d'investissement		1 155 438	
Total des dépenses réelles d'investissement		2 206 094					
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	65 000		021	Virement de la section de fonctionnement	799 026	
041	Opérations patrimoniales	15 000		040	Opérations d'ordre de transfert entre section	380 000	
				041	Opérations patrimoniales	15 000	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		80 000		Total des recettes d'ordre d'investissement		1 194 026	
TOTAL		2 286 094		TOTAL		2 349 464	
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		63 370		Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 349 464		TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		2 349 464	

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 114 026 €

5 - Recettes d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

Le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité, antérieur au passage en régie, est présenté dans le tableau suivant.

	2012	2013	2014	2015
Recettes de vente d'eau				
Recettes de vente d'eau domestiques	800 607,22 €	846 454,79 €	1 004 653,39 €	967 573,98
dont abonnements	253 083,87 €	336 377,19 €	454 032,59 €	457 590,78
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 11 981,69 €	- 7 644,58 €	- 7 480,39 €	- 10 280,45
Total recettes de vente d'eau	788 625,53 €	838 810,21 €	997 173,00 €	957 293,53 €

2) Recettes de l'exploitant

Le bilan des recettes d'exploitation de l'exploitant, antérieur au passage en régie, est présenté dans le tableau suivant.

	2012	2013	2014	2015
Recettes de vente d'eau				
Recettes de vente d'eau domestiques	1 198 750,61 €	1 174 007,75 €	1 253 275,56 €	1 217 493,4
dont abonnements	347 649,91 €	358 804,44 €	365 723,03 €	376 160,62
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 17 817,06 €	-13 203,05 €	-12 764,93 €	- 16 498,72
Total recettes de vente d'eau	1 180 933,55 €	1 160 804,70 €	1 240 510,63 €	1 200 994,68 €
Autres recettes				
Autres prestations aux abonnés	15 700,00 €	54 000,00 €	39 700,00 €	18 300,00 €
Recettes de raccordement	101 100,00 €	133 200,00 €	104 100,00 €	89 600,00
Total des recettes	1 297 733,55 €	1 348 004,70 €	1 384 310,63	1 308 894,68

La tableau ci-dessous dresse de bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable au 1^{er} janvier 2016.

	2016
Recettes de vente d'eau	
Recettes de vente d'eau domestiques	2 241 568 €
dont abonnements	857 097 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 21 386,00 €
Total recettes de vente d'eau	2 220 182 €
Autres recettes	
Autres prestations aux abonnés	26 143 €
Recettes de raccordement	130 158,00 €
Total des recettes	2 376 483 €

6 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2016 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2016 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
3 050 742,86 €	2 227 925,57 €	237 945,22 €	76 404,04 €	161 541,18 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle.

Données arrêtées au 01 janvier 2016	
Encours de la dette contractée	2 227 925,57 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 3 082 500 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 2 448 338€ HT</i>	
Epargne brute annuelle	634 162 € HT
Durée d'extinction de la dette	3,5 ans

Pour l'exercice 2016, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 10 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu plus de 3,5 ans pour se désendetter.

Rappel : la durée de l'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2015 était de 2,6 ans.

7 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2016 s'élèvent à **380 000 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2016, à **65 000 €**.

8 - Taux d'impayés

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 31/12/2016).

Le montant des impayés s'élève à 142 506,62 € TTC en 2016, soit **5,37 %** d'impayés.

9 - Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (c€ HT/m³) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

A ce jour, le SEAPAN n'a pas traité de créances éteintes (2016), la régie n'étant effective que depuis le 1^{er} Janvier 2016.

Entre juin et décembre 2016, 13 demandes ont été faites au titre du fond de solidarité. Sur ces 13 demandes 8 ont été accordées, 4 sont toujours en attente de décision de la commission et une a été refusée.

Le département a versé au titre du FSL un montant global de 1 150,42 € (0,05 % des recettes de vente d'eau).

10 - Opérations de coopération décentralisée

	2012	2013	2014	2015	2016
Subvention Association CSO Mali	/	/	2 500 €	/	/

VI/ BILAN RELATION CLIENTELE 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a repris la gestion en régie directe du service eau potable.

La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation ; résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

La tableau ci-dessous, dresse un bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2016.

INTERVENTIONS CLIENTELES 2016	
Type d'intervention	Nombre
Changement de compteur	105
Changement robinet avant compteur	9
Compteur bloqué	9
Déplacement compteur	4
Fermeture branchement + relève du compteur	298
Ouverture branchement + relève du compteur	175
Relève index	169
Vérification branchement/compteur	219
Fuite après compteur	24
Fuite avant compteur	82
Fuite avant et après compteur	31
Fuite sans précision de localisation	23
Manque de pression/manque d'eau	60
Niche pleine d'eau	24
Eau mauvais gout/sale	15
TOTAL	1 244

NB : le tableau ci-dessus ne prend pas en compte les interventions du début d'année 2016 qui n'étaient pas matérialisées dans le logiciel métier (fiche interventions manuelles).

Egalement des interventions en astreinte ont eu lieu durant l'année 2016 (voir détail en **Annexe 5**). Ces interventions sont au nombre de 40 et elles se décomposent de la façon suivante :

- 5 interventions sur des réservoirs suite à des appels supervision
- 6 fuites sur le réseau AEP
- 29 interventions chez des usagers (fuite avant et après compteur, problème de qualité d'eau, manque de pression, ...)

Durant la période de relève des compteurs, du 20 août au 20 octobre 2016, les anomalies rencontrées ont été traitées par tournée de relève.

Des courriers d'information de forte consommation, ont été envoyés aux usagers pour lesquels la relève de leur compteur d'eau indiquait une surconsommation (consommation dépassant le double de la consommation moyenne des trois dernières années). Ce courrier donne les informations nécessaires permettant aux usagers de procéder à une demande de dégrèvement si la surconsommation est liée à une fuite sur une canalisation après compteur. Au cours de la période de relève 2016 **607 courriers** de ce type ont été envoyés. Sur ces 607 courriers, **89** ont engendrés des **demandes de dégrèvement** accordées.

De très nombreux courriers ont été envoyés « à tort » car liés à des erreurs de paramétrage des têtes émettrices équipant les compteurs des communes en radio-relève.

Toutes ces anomalies rencontrées ont été solutionnées, les reparamétrages nécessaires ont été réalisés afin que la relève de l'année 2017 ne soit pas impactée.

Le passage en régie offre un service public de proximité aux usagers, le premier impact est le nombre de correspondances (eau et assainissement) en hausse : 2 333 en 2016 contra 1 337 en 2015.

Au terme de cette première année de gestion du service en régie, le nombre d'usagers mensualisés est de 3 930 (mensualisation du 10 octobre 2016). Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de mensualisés atteint 4 219.

Le nombre de trimestrialisés atteint 86 (compteurs relevés et facturés au trimestre), il était de 68 au 31 décembre 2016.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la facturation 2016.

FACTURATION SEAPAN 2016	
Rôles émis	55
Factures estimatives 2016	7 879
Factures réelles 2016	11 490
Factures de dégrèvement	89
Factures réelles rectifiées	184
Usagers mensualisés	3 930
Usagers prélevés à échéance	1 140
Trimestrialisés	68 (4 ^{ème} trimestre 2016)

NB : le nombre de factures réelles émises en fin d'année 2016, diffère du nombre d'abonnés car certains usagers ont souscrit leur contrat en novembre et décembre 2016 et n'ont pas eu de facture réelle en 2016.

En 2016, 184 factures réelles ont du être réémises par suite d'anomalies, soit 1,6% du nombre total de factures réelles de l'exercice.

Ces anomalies étaient, pour la très grande majorité, liées à une base de données erronée (transmise par le délégataire) : assainissement collectif facturé à tort, compteurs équipés en radio-relève mal paramétrés, contrats résiliés fin 2015 transmis en tant qu'actifs au 1^{er} janvier 2016, etc...

VII/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'EAU

1 - Travaux 2016

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2016, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en **Annexe 6** du présent rapport.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2016 est présentée en **Annexe 7** du présent rapport.

VIII/ SYNTHÈSE

Critère	Unité	2015	2016
Volumes SEAPaN			
Volumes produits	m ³	338 013	331 200
Volumes importés		1 532 289	1 507 650
Volumes exportés		-	-
Volumes total mis en distribution		1 870 302	1 838 850
Volumes total vendus aux abonnés		1 308 470	1 318 544
Rendements SEAPaN			
Rendement primaire	%	70	71,7
Rendement grenelle		74,3	75,3
Rendement global du réseau de distribution		74,3	75,3
Abonnés/Branchements			
Nombre abonnés	m ³ /brcht	11 333	11 504
Conso moy/abonnés		115	115
Branchements		11 529	11 727
Conso/brcht < 150 m ³		65,8	80,7
Conso/brcht > 150 m ³		402,2	385,3
Indices			
Indice linéaire des volumes non comptés	(m ³ /km/j) /année	2,7	2,5
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m ³ /km/j	2,3	2,2
Indice de pertes par abonnés (IPA)	m ³ /abonnés/j	0,11	0,11
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m ³ /km/j	6,72	6,69
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nombre/millier d'abonnés	8,6	8,9
Recettes/Prix/Dépenses			
Recette de la collectivité	€	957 293,53	2 220 182 (vente eau) + 156 301 (autres recettes)
Recette de l'exploitant		1 308 894,68	
Prix TTC du m ³ pour un usager consommant 120 m ³	€/m ³	2,17	2,19
Travaux			
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	5,17	5,41
Linéaire réseau		567	567
Branchements	/	221	+ 218
Coût total travaux	€ HT	1 086 200	1 050 000

IX/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2017

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Syndicat pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2017 se déclinent de la façon suivante :

1 - Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Ville de Nay (2017), Coarraze BS (2018) et Sarramayou (2019).

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 7 kilomètres de réseau vont être renouvelé, soit 1,2% du linéaire total
- 208 branchements seront renouvelés, soit environ 2% du nombre de branchements total

⇒ **TELE-RELÈVE**

- Equiper 6 000 compteurs en télé-relève sur les 4 prochains exercices (2018 à 2021).

Le tableau en page suivante, présente les perspectives de travaux pour l'exercice 2016.

2 - Études et prospectives

- ⇒ Passage en régie au 1^{er} janvier 2016, consolidation de la régie (procédures, sécurisation, organisation) et transfert des compétences eau et assainissement à la CCPN.

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Communication : poursuivre la création du site interne
- ⇒ Recrutement : nouveau périmètre, nouvelles missions (Gemapi, pluvial, poteaux incendies)...organigramme à finaliser.

SEAPAN

TRAVAUX AEP 2017

PROSPECTIVE

Canalisations					estimatif		RAR 2016	subventions
COMMUNES	Libellé	linéaire (m)	diamètre (mm)	brchts	coût € HT	N° OP	coût € HT	montant € HT
BRUGES	centre Bourg phase n°2	600	110	40	120 000		65600	
COARRAZE	renforcement chemin Monplaisir	300	110	5	28 000	77	28 000	
BENEJACQ/Mirepeix	centre bourg phase n°1+transit	3600	90/110/200	90	532 000			0
Montaut	chemin Content et Place de la Fontaine	400	50	3	40 000	77	44 622	
Coarraze	rue Eglantines	350	110	25	32 000			
Bourdettes	route de Pau	450	140	15	50 000		30 500	
Coarraze	renforcement et régulation pression	180	110	5	40 000	77		
Nay	renforcement et régulation pression	400	110	5	50 000	77	52 326	
Igon	Rue des Pyrénées/Textile	350	110	20	43 000			
régulation pression	réservoirs + réseaux				20 000			
Divers (Baudreix)	renouvellement	50	150	4	42 000		25 631	
Angaïs	avenue du Pic du Midi	150	110	5			10 000	
Beuste	interconnexion	100	110	3			3 600	
TOTAL		6 930		208	997 000		260 279	

Réservoir				
Communes	Libellé	Capacité	coût € HT	N°OP
NAY Ville	réhabilitation interne et externe	2 x 500 m3	250 000	

Divers	Libellé	Capacité	coût € HT	N°OP	subventions
Prélocalisation	Nay et Bordes	50 prélocalisateurs	80 000		40 000
radiorelève/télérelève	Bordes Est et Communes Centres	300 compteurs	20 000		

TOTAL INVESTISSEMENT 2017			1 347 000		40 000
----------------------------------	--	--	------------------	--	---------------

MOE	réhabilitation réservoir	Nay	25 000		
-----	--------------------------	-----	--------	--	--

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre d'information aux abonnés 2016.....	54
Annexe 2 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2016.....	56
Annexe 3 : Synthèses de la qualité de l'eau distribuée en 2016.....	62
Annexe 4 : Facture 2016.....	65
Annexe 5 : Détail des interventions en astreinte 2016.....	67
Annexe 6 : Travaux de l'exercice 2016.....	70
Annexe 7 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2016.....	71
Annexe 8 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	72



Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Depuis 2008 notre objectif a été de regrouper les syndicats d'eau et d'assainissement de notre territoire en une seule et même entité. Aujourd'hui ce travail considérable de fusion est pratiquement achevé. La dernière étape sera la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Nay conformément aux directives de la Loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.

Le 1er janvier 2016 a vu le passage en régie directe de l'eau potable. Ce nouveau mode de gestion nous permet, comme pour l'assainissement collectif, d'avoir un service de proximité qui intervient au quotidien pour assurer la maintenance des réseaux. Certains d'entre vous ont relevé des anomalies lors de la facturation intermédiaire. Je vous demande de bien vouloir faire preuve de tolérance car nos agents travaillent sur une base de données communiquée par notre ancien délégataire de service public qui comporte certaines erreurs.

Notre objectif est de maintenir un fonctionnement et des outils de production modernes et performants. Aussi, ces dernières années, des aménagements essentiels ont déjà été entrepris : construction et réhabilitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration. Schémas Directeurs eau et assainissement, mise en place de systèmes de télégestion permettant de réagir au plus vite à la suite d'incidents, remplacement des branchements vétustes, etc...

Le SEAPaN continuera ces modernisations indispensables au bon fonctionnement du cycle de l'eau et de l'assainissement.

Présente pour vous au quotidien, la régie publique dispose d'une équipe de professionnels de l'eau qui saura poursuivre le travail entamé et atteindre ses objectifs.

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, soyez convaincus de la détermination du Comité Syndical et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à produire et à vous distribuer une eau de très bonne qualité, sans interruption.

Bien cordialement.

Rédacteur en chef : Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Simplifiez-vous la vie ! Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par le SEAPaN. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation vous permettent de simplifier le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement, peuvent retourner le mandat de prélèvement, à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer auprès du secrétariat du SEAPaN : Lundi à Vendredi 8h30/12h00 et 13h30/17h00 ou accueil.seapan@paysdenay.fr ou 05.59.61.11.82 (tapez 2 pour accéder aux services de l'eau).

Ne jetez plus vos lingettes dans les égouts !

Le rejet de déchets solides dans le réseau d'assainissement collectif est INTERDIT. Les LINGETTES ou autres fournitures non biodégradables sont prosrites dans le réseau de collecte des eaux usées. Ces éléments obstruent et dégradent les réseaux, les pompes, les stations d'épuration. Ces déchets doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Des dizaines de milliers d'euros sont dépensés chaque année pour réparer les dommages commis par ces lingettes particulièrement.



Bon à savoir

Le site internet seapan.fr met à votre disposition les formulaires du syndicat ainsi qu'une simulation de facture (eau et assainissement).

www.seapan.fr



Site Internet du SEAPaN depuis juillet 2014

Les vidéos sur l'activité de votre syndicat :
<https://www.youtube.com/user/SEAPaydeNay>



Nouvelle station d'épuration d'Assat (15 000 EH ou Equivalent Habitant)

Lettre d'information aux usagers

Année 2016

Eau potable

- Étendue de la gestion informatique des réseaux d'eau
- Recherche de fuites et modernisation des réseaux
- Les gestes Eco-techniques mis en place par le SEAPaN
- Politique de réparation de fuites avant/après compteurs
- Les vols d'eau et raccordements illicites : **infraction pénale !!**

Assainissement

- Suppression de la STEP de Bénéjacq / Doublement de la STEP de Baudreix
- Les bons usages de l'eau chez l'utilisateur : **Les lingettes !!**

Votre syndicat des eaux

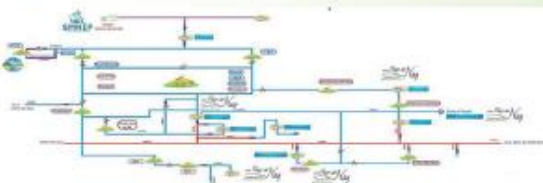
- Passage en régie publique pour l'eau : **tarifs inchangés**
- Un service de proximité pour vos démarches



Nettoyage du réservoir d'eau potable de Coaraze (Bas Service)

EAU : Étendue de la supervision

Le SEAPaN poursuit le développement de son outil de gestion à distance des mesures du débit et de la pression d'eau sur le réseau public et les niveaux dans les réservoirs. Être actif rapidement et au bon endroit en cas de fuites permet d'affiner les recherches sur le terrain et réparer en suivant les anomalies ainsi qu'informer les usagers.



Vue du réseau géré depuis l'ordinateur de contrôle au SEAPaN

EAU : maîtrise des fuites (Episode 2)

Réduire les volumes de pertes d'eau sur le réseau représente un enjeu majeur qui s'inscrit dans la politique de développement durable du SEAPaN. La régulation de la pression en fonction des besoins, la pose de compteurs télégrésés à l'aval des communes sont en cours de déploiement sur l'autre partie de votre syndicat (rive gauche du Gave). La maîtrise des pertes en eau résulte aussi dans le renouvellement du réseau public. Même subventionnés en partie, ces travaux sont financés par les recettes provenant des factures d'eau. Chaque euro dépensé en investissement est important. Le réseau vieillit, les travaux ne cessent jamais, même s'ils sont réfléchis au plus près du besoin. Un investissement constant pour le renouvellement, ce sont des euros économisés sur les réparations d'urgence ou des pertes d'eau inutiles.

Le SEAPaN confronté au vol d'eau

En plus des impayés ou de la difficulté de recouvrement des factures d'eau, certains usagers indécents usent de stratagèmes pour prélever de l'eau du réseau public sans passer par le compteur dont ils ont la garde et qui fait foi de la consommation utilisée pour la facturation. Le SEAPaN a procédé à une campagne de pose de « bagues anti-fraude » permettant de démonter le système de comptage et de robinets inviolables pour éviter la réouverture de branchements fermés. Les raccordements ou prélèvements illicites sont assimilés à du vol et relèvent d'une infraction au Code pénal (art 311-1) qui prévoit une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Lagoin : 2 ans après

Le SEAPaN et l'Agence de l'Eau poursuivent le contrat de 5 ans pour reconquérir, entre autres, le bon état écologique du Lagoin.

Programme : Le programme a été lancé en 2014 afin de surveiller la qualité du Lagoin. Deux ans après le bilan est confirmé, le SEAPaN se doit de limiter l'impact des pollutions domestiques.

Travaux engagés dès 2016 jusqu'en 2022:

La suppression de la station d'épuration de Bénéjacq sur le Lagoin.

La connexion des effluents de Bénéjacq sur la STEP de Baudreix qui doublera sa capacité en 2017.

La collecte de ceux de Beuste Lagos Bordères sur la STEP d'Assat, déjà triplée en capacité en 2016.

Passerelle du SEAPaN à Baudreix, par laquelle les effluents passent de la rive droite à la rive gauche jusqu'à la station



ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration de Baudreix

Pour faire face à l'évolution de la population des communes de Baudreix, Bourdettes, Coaraze, Igon, Mirepeix et Nay, le SEAPaN doit réaliser l'extension de la station d'épuration de Baudreix en passant de 10 000 à 20 000 EH. (capacité actuelle x2).

Ce projet débutera fin 2016 pour une durée de 8 mois. L'extension de la station d'épuration s'intégrera parfaitement dans l'environnement du site Natura 2000 à côté de la véloroute.

L'ouvrage est lié également au transit des effluents de Bénéjacq sur Mirepeix (connecté à Baudreix) via un refoulement des eaux usées sur 4,6 km à travers la plaine, la voie D938 et la voie ferrée.

ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration d'Assat

La nouvelle station d'épuration d'Assat de 15 000 EH a été inaugurée en présence des élus locaux, des partenaires et des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Cette usine peut désormais traiter les effluents actuels rejetés sur l'agglomération de Bordes (Assat Clément Ader, Bordes, Boeil-Bezing, Angais, et dès 2019 ceux de Beuste, Lagos et Bordères et un peu plus tard le bourg d'Assat). Un ouvrage moderne et performant économiseur d'énergie, parfaitement intégré aux portes du Pays de Nay dans la zone Aéroplis (Turboméca).



EAU : Tarifs inchangés

En France, l'intégralité des coûts du service de l'eau est financée par la facture d'eau que paie chaque client du service. Pour une famille utilisant 120 m³ d'eau assainie par an (120 000 litres), le prix moyen en France donné par l'INSEE était de 3,34 € en 2011, de 3,40 € en 2012 et de 3,85 € en 2013. Il s'élève en 2013 à 3,89 € sur le bassin Adour-Garonne (moyenne des 19 villes principales du bassin).

Source : <http://www.eau-adour-garonne.fr/grands-dossiers/le-prix-de-l-eau-potable.html>

En tant que ressource universelle provenant de la Terre, l'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : la traiter pour la rendre potable, la distribuer, collecter les eaux usées, les dépolluer... Pouvoir disposer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 d'eau potable au robinet et bénéficier d'un assainissement de ses eaux usées nécessitent des investissements, une expertise technologique et la mobilisation de professionnels expérimentés pour répondre à la réglementation et aux besoins des usagers. Ces deux parties du service de l'eau, la distribution d'eau et l'assainissement des eaux usées, sont d'ailleurs détaillées sur votre facture d'eau.

Photos, conception & réalisation : Services du SEAPaN
Responsable de la publication : Alain CAPERET, Président
PAE Montplaisir Maison de l'eau et de l'assainissement 64800 BENEJACQ
Tel 05 59 61 11 82 - Fax 05 59 61 48 48 - accueil.seapan@paysdenay.fr

Annexe 2 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune en 2016

BILAN MENSUEL ANNEE 2016

Commune	Adresse	Date	Localisation de la fuite	Nature de la canalisation	Diamètre de la canalisation	Type de défaut	Débit estimé (m3/h)	Criticité	Action de déclenchement (Diagnostic ou recherche)
janv-16									
Bénéjacq	33, rue Henri IV	21/01	Collier de prise en charge	PEHD	25	Fuite branchement particulier	1	3	Appel mairie
Igon	Rue de l'Egalité	18/01	branchement	PEHD	25	Conduite arraché par LAPEDAGNE	0,5	4	Appel Didier DOMENJOLLE
Montaut	Chemin rural Hourc	28/01	branchement	PEHD	32	Fuite sur branchement	1,6	2	Recherche fuite du 25/01
Bordes	37, Zone Clément Ader	27/01	Compteur	PEHD	40	Fuite	0,5	4	Appel usager
févr-16									
Boeil Bezing	20, rue des Pyrénées	16/02	Conduite principale	AC	175	Fuite sur bobine	2	2	Recherche fuite du 26/01
Bénéjacq	Rue du stade	08/02	Conduite principale	AC	60	Fuite suite travaux SNATP	1	3	Appel Fabien BORDERIEUX
Bordères	4, rue des Artigottes	04/02	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Recherche fuite du 25/01
Mifaget	3, route de Louvie Juzon	09/02	Branchement particulier	PEHD	32	Fuite suite travaux LAFFITTE	1	3	Appel ent. LAFFITTE
Asson	Chemin Lamothe	24/02	Conduite principale	PVC	50	Casse conduite principale	1,5	2	Appel usager
Arros Nay	Chemin de Crampe	26/02	Conduite principale	PVC	50	Fuite dur col PC	0,5	4	Recherche fuite du 10/02
mars-16									
Mirepeix	Route de Lourdes	03/03	Conduite principale	AC	175	Fuite sur bobine	2,5	1	Recherche fuite du 01/03
Boeil Bezing	47, rue Henri IV	04/03	Conduite principale	AC	150	Fuite sur bobine	1	3	Recherche fuite du 01/03
Bruges	rue Berdoulou	14/03	Conduite principale	Acier	80	fuite sur coude	2	2	Recherche fuite du 11/03
Bruges	12, rue de la Poste	15/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur collier et robinet	1	3	Recherche fuite du 14/03
Bourdettes	Zone Artisanale Samadet	16/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur collier et robinet	1	3	Recherche fuite du 14/03

Nay	18, rue Gambetta	21/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur collier et robinet	0,5	4	Recherche fuite du 18/03
Nay	12, rue Massenet	23/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur collier et robinet	1	3	Recherche fuite du 18/03
Lestelle-Bétharram	Route des Grottes	22/03	Conduite principale	PVC	40	Fuite sur réducteur de pression	1,5	2	Recherche fuite du 18/03
Bourdettes	Chemin du Bois	24/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur manchon	1	3	Recherche fuite du 24/03
Bourdettes	Route du Saligat	25/03	Branchement poteau incendie	PVC	110	Fuite sur coude BB	1	3	Recherche fuite du 24/03
Igon	7, impasse de l'Isarce	25/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur robinet a/c	0,5	4	Recherche fuite du 25/03
Lagos	12, route de Nay	25/03	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur robinet a/c	0,15	4	Appel usager
avr-16									
Haut de Bosdarros	1, Chemin de Crampe	05/04	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	0,5	4	Appel usager
Bénéjacq	13, rue Pasteur	06/04	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur robinet a/c	2	2	Recherche fuite du 06/04
Igon	Avenue du Pic du Midi (couvent)	05/04	Branchement particulier	PEHD	40	Fuite sur robinet a/c	1	3	Recherche fuite du 05/04
Nay	Rue de la Poste	11/04	Branchement particulier	Acier	27	Fuite sur collier et robinet	0,5	4	Appel entreprise BSTP
Nay	5, rue Notre Dame	11/04	Branchement particulier	Cuivre	6	Fuite sur branchement particulier	0,15	4	Appel entreprise CEGETP
Nay	Rue des Marnières	18/04	Conduite principale	Acier	60	Fuite sur conduite d'adduction	1	3	Appel usager astreinte
Haut de Bosdarros	Chemin de Conte	19/04	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur conduite d'adduction	1	3	Recherche fuite du 18/04
Arthez d'Asson	Route du soulor	20/04	Branchement particulier	PEHD	25	Casse branchement particulier	0,1	5	Appel usager
Bruges	22, Route de Mifaget	25/04	Branchement particulier	PVC	50	Fuite sur branchement particulier	1	3	Recherche de fuite du 20/04
Bordères	Rue des Moulins	27/04	Conduite principale	AC	60	Casse conduite principale	1	3	Appel BSTP
Arthez d'Asson	Route de Bruges	28/04	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur conduite d'adduction	0,5	4	Appel usager
mai-16									
Coarraze	2, rue de l'Astazou	02/05	Branchement particulier	AC	200	Fuite sur collier de PC	2	2	Appel usager du 28/04/2016
Arros Nay	Route des Labassères	09/05	Branchement particulier	PEHD	25	Casse branchement particulier	0,5	4	Appel usager du 04/05/2016

Arros Nay	Impasse Bees	10/05	Branchement particulier	PEHD	32	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche fuite du 02/05
Bordes	Avenue de Bigorre	09/05	Conduite principale	PVC	110	Casse conduite principale	90	1	Appel ent. SIGNATURE
Bénéjacq	Rue des Pyrénées	11/05	Branchement particulier	PEHD	25	Casse branchement particulier	1	3	Appel DESPAGNET
Coarraze	15, rue du Gabizos	11/05	Branchement particulier	PEHD	27	Casse branchement particulier	0,05	4	Appel ent. LARROUSSE
Bourdettes	16, chemin Riu de Lanne	17/05	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche fuite du 11/05
Arros Nay	Route des Labassères	17/05	Conduite principale	AC	80	Casse conduite principale	2	2	Appel usager
Arros Nay	Impasse Bees	17/05	Conduite principale	PVC	63	Fuite sur ventouse	0,5	4	Appel usager
Nay	5, rue du Beez	18/05	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche fuite du 11/05
Bruges	Route de Mifaget	19/05	Conduite principale	Fonte	100	Casse conduite principale	60	1	Appel usager
Nay	Impasse Beez	23/05	Conduite principale	Acier	40	Fuite sur branchement incendie	0,5	4	Suite recherche fuite du 11/05
Beuste	59, rue de la Ribère	25/05	Conduite principale	AC	125	Fuite sur conduite d'adduction	2	2	Suite recherche fuite du 20/05
Arthez d'Asson	Route des Aoules	25/05	Branchement particulier	PVC	40	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche fuite du 24/05
Angaïs	Rue des Pins	26/05	Branchement particulier	PEHD	32	Casse entreprise branchement	2	2	Appel ent. DESPAGNET
Montaut	Chemin de Pontacq	31/05	Conduite principale	PVC	63	Casse entreprise (LANDA)	3	2	Appel usager
juin-16									
Montaut	7, rue de Lassun	06/06	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1,5	3	suite recherche fuite du 06/06
Boeil Bezing	Rue du Gave	07/06	Conduite principale	PVC	110	Fuite sur conduite adduction	2	2	Appel astreinte du 06/06
Bénéjacq	Rue des Pyrénées	09/06	Conduite principale	AC	60	Fuite sur conduite adduction	2	2	Suite recherche fuite du 08/06
Asson	Quartier Bat Baches	10/06	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur conduite adduction	2	2	Suite recherche fuite du 08/06
Bordes	Avenue de Gascogne	14/06	Branchement particulier	PEHD	32	Fuite sur branchement particulier	1,5	3	suite recherche fuite du 13/06
Bordes	ZA Clément Ader	14/06	Branchement particulier	PEHD	40	Fuite sur branchement particulier	1,5	3	suite recherche fuite du 13/06
Coarraze	ZAC Pous	22/06	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	2	2	Suite casse entreprise GABORIT

juil-16									
Haut de Bosdarros	1, chemin de Pitet	15/07	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur ventouse	0,5	4	Suite appel usager
Beuste	RD212	15/07	Conduite principale	AC	125	Poteau Incendie arraché	60	1	Appel mairie
Bruges Capbis Mifaget	Rue Saint Martin	18/07	Branchement particulier	AC	60	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 15/07
Igon	Rue des Pyrénées	19/07	Branchement particulier	AC	60	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 18/07
Bruges Capbis Mifaget	Rue Saleza	20/07	Branchement particulier	AC	60	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 18/07
Bruges Capbis Mifaget	Route de Lys	28/07	Branchement particulier	PEHD	32	Fuite sur branchement particulier	1	3	Appel usager
août-16									
Arthez d'Asson	Serres-Marines - Col de Tisne	02/08	Branchement particulier	PEHD	25	Casse branchement particulier	2	2	Appel usager
Arros Nay	Réservoir	04/08	Conduite principale	PVC	110	Fuite sur poteau incendie	1	3	Suite recherche du 02/08
Bruges Capbis Mifaget	Rue Tourou	08/08	Branchement particulier	PEHD	40	Fuite sur purge réseau	1	3	Appel mairie
Montaut	Route de Coarrazze	16/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 12/08
Montaut	Rue Torte	22/08	Conduite principale	PVC	90	Fuite sur conduite adduction	1,5	3	Suite recherche du 19/08
Arros Nay	Village	25/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 24/08
Haut de Bosdarros	9, Chemin de Tresserre	25/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	0,5	4	Appel usager
Igon	1, rue du Général de Gaulle	26/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Suite recherche du 25/08
Arros Nay	Quartier des Labassères	30/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	3	2	Suite recherche du 30/08
Bourdettes	1, route de Pau	31/08	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	2	2	Suite recherche du 30/08
sept-16									
Montaut	1, place Ribère	01/09	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	3	Appel usager
Arthez d'Asson	Place Lastortes	04/09	Conduite principale	AC	60	Fuite sur vanne de sectionnement	2	2	Suite recherche du 01/09

Mirepeix	17, rue Cami Bieilh	13/09	Conduite principale	AC	60	Fuite sur la prise en charge	1,5	3	Suite recherche du 12/09
Montaut	Route du Mourle	13/09	Conduite principale	PVC	63	Fuite sur la prise en charge	1	3	Appel usager
Nay	Route d'Asson	15/09	Conduite principale	PVC	40	Casse branchement particulier	5	2	Appel usager
Nay	Rue Saint Vincent	15/09	Branchement particulier	PEHD	40	Fuite sur la prise en charge	1,5	4	Suite recherche du 14/09
Pardies Pietat	18, chemin des Barthes	19/09	Conduite principale	PVC	110	Fuite sur conduite d'adduction	3	3	Appel mairie
Arthez d'Asson	3, chemin Lastortes	20/09	Conduite principale	AC	60	Fuite sur conduite d'adduction	2	3	Suite recherche du 19/09
Bordères	6, rue de Capbat	26/09	Conduite principale	PVC	110	Fuite sur conduite d'adduction	18	1	Appel mairie
Nay	Rue des Marnières	27/09	Conduite principale	Acier	60	Fuite sur conduite d'adduction	1	4	Appel usager
Nay	20, place Marcadieu	29/09	Conduite principale	PVC	140	Fuite sur la prise en charge	10	1	Appel mairie
oct-16									
Arros Nay	Moun de Rey	05/10	Conduite principale	AC	150	Fuite sur conduite d'adduction	15	1	Appel mairie
Arros Nay	Quartier Turon	07/10	Conduite principale	PVC	140	Fuite sur conduite d'adduction	15	1	Appel mairie
Nay	Place Marcadieu	18/10	Conduite principale	PVC	160	Fuite sur la prise en charge	2	3	Suite recherche du 14/10
nov-16									
Arros Nay	Chemin du Moulin de Pierrette	02/11	Conduite principale	Fonte	200	Fuite sur conduite d'adduction	3	3	Suite recherche du 28/10
Arros Nay	Labassères	07/11	Conduite principale	AC	80	Fuite sur conduite d'adduction	2	3	Suite recherche du 03/11
Montaut	Chemin de Pontacq	22/11	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur conduite d'adduction	1	4	Appel usager
Asson	3, chemin de Grabot	24/11	Conduite principale	PEHD	32	Fuite sur branchement particulier	1	4	Suite recherche du 22/11

Bénéjacq	14, rue Pasteur	30/11	Conduite principale	AC	60	Fuite sur conduite d'adduction	1	2	Suite recherche du 28/11
Bénéjacq	Rue d'Ossau	30/11	Conduite principale	AC	60	Fuite sur conduite d'adduction	1	2	Suite recherche du 28/11
Déc-16									
Bénéjacq	Impasse Henri IV	01/12	Conduite principale	AC	60	Fuite sur conduite d'adduction	2	3	Suite recherche du 28/11
Coarraze	Rue des Coustous	05/12	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur branchement particulier	1.5	3	Suite recherche du 02/12
Angaïs	32, rue des Marronniers	06/12	Branchement particulier	PEHD	27	Fuite sur conduite d'adduction	1	4	Appel usager
Montaut	Chemin Lasbarades	12/12	Conduite principale	PVC	63	Fuite sur branchement particulier	1.5	4	Suite recherche du 08/12
Asson	Chemin de Baburet	15/12	Branchement particulier	PEHD	32	Fuite sur branchement particulier	1	4	Suite recherche du 14/12
Asson	Rue de la Hèches	22/12	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	1	4	Suite recherche du 20/12
Asson	24, rue de l'Aubisque	23/12	Conduite principale	AC	100	Fuite sur conduite d'adduction	5	2	Suite recherche du 20/12
Asson	Chemin de la Bathorbe	27/12	Conduite principale	PVC	50	Fuite sur conduite d'adduction	3	3	Suite recherche du 26/12
Asson	11, rue du Beez	28/12	Branchement particulier	PEHD	25	Fuite sur branchement particulier	3	3	Suite recherche du 26/12
Mirepeix	27, route de Pau	30/12	Branchement particulier	PEHD	27	Fuite sur branchement particulier	1.5	4	Appel mairie



Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
SYNDICAT DE NAY OUEST
 Synthèse de l'année 2016

0590
000478

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 40 analyses bactériologiques et 40 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le syndicat de Nay-Ouest provient, d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson), ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection et d'autre part, de la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection. L'ensemble des installations de production et de distribution d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voir dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont réservés aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vance, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 1,99 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,92 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Sur l'eau de la station d'Arthez d'Asson, le dépassement de la limite de qualité a été mesuré pour la turbidité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.sanpotable.sante.gouv.fr>
 ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 64016 PAU Cedex
 Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-d64-delégation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 43 analyses bactériologiques et 43 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont réservés aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanna, ni clapot).

L'eau qui alimente le syndicat de la PLAINE de NAY provient d'une part, des sources karstiques AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom, elles sont rendues potables par un traitement simple de désinfection, d'autre part, de la prise d'eau dans la rivière OUZOM à Arthez d'Asson, elle est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection et d'autre part, de la source LOUSTAU captée sur la commune de Montaut, elle subit un traitement simple de désinfection. L'ensemble de ces installations est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 3,85 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,35 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,03 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Sur l'eau de la station d'Arthez d'Asson, le dépassement de la limite de qualité a été mesuré pour la turbidité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.sanpotable.sante.gov.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-d64-ddelegation@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 analyses bactériologiques et 22 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau qui alimente le réseau de Bordes Angais provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection. L'ensemble des installations de production et de distribution d'eau est exploité par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont réservés aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanna, ni clapot).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 28,70 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 19,25 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,612 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique pour les paramètres analysés sauf pour 2 métabolites (sous-produits de dégradation) de pesticides qui sont régulièrement hors normes. Sur l'eau de la station de Bordes, des teneurs en ESA-alachlore et ESA-métolachlore ont été mesurées supérieures à la valeur maximale autorisée qui est de 0,1 µg/l par substance individualisée. Selon l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Générale de la Santé, ces molécules ne présentent pas un risque pour la santé aux teneurs retrouvées.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.sanpotable.santa.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques Cité Administrative - Boulevard Tourasse - CS 11604 64016 PAU Cedex
Téléphone : 0559145169 - Télécopie : 0559145111 - Mail : ars-d64-delegation@ars.santa.fr



Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay
 Maison de l'Eau et de l'Assainissement
 PAE Monplaisir
 64800 BENEJACQ
 Tél : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48
 Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Service Client :
 Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
 de 13h30 - 17h00
 Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
 le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

Message :

Sur cette facture réelle de l'année 2016, vous sont mentionnés l'abonnement annuel de l'eau et de l'assainissement collectif le cas échéant ainsi que votre consommation annuelle relevée ou estimée.

Référence à rappeler N° du contrat :
 Occupant :

Adresse du lieu desservi

Destinataire de la facture

Facture réelle n° 2016-EA-00-27086 du 31/12/2016
Eau et Assainissement

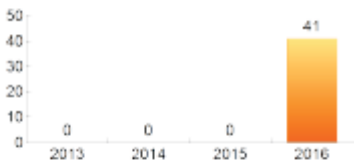
Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00366 €

	Montants
Abonnement	132,02
Consommation	439,54

Total de la facture **571,56**

Historique de consommation



Montant total à payer avant le 30/01/2017 **571,56 €**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M BASSI GUY
 32 RUE DE LABAT
 64800 ASSON



DATE et LIEU SIGNATURE

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEPAD64019001000000000002708616
 ICS : FR50EAU678207
 Référence : 4AA10 00000000027086 L 105 93 **Montant : 571,56 €**
 Créancier : SEAPAN Eau

CENTRE D ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 TSA 50808
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

57156

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
5118030451001		015 mm			100			220	120
Consommation totale									120

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement Eau	2016	1	36,50000	211,60	11,64	223,24
Redevance EAU	2016	120 m3	1,05000	73,00	4,02 (5,50%)	77,02
Redevance Préservation ressources	2016	120 m3	0,10500	12,60	0,69 (5,50%)	13,29
Collecte des eaux usées						
Abonnement Assainissement	2016	1	25,00000	251,60	25,16	276,76
Redevance Assainissement	2016	120 m3	1,68000	50,00	5,00 (10,00%)	55,00
Organismes publics						
Redevance Pollution	2016	120 m3	0,31500	201,60	20,16 (10,00%)	221,76
Redevance Modernisation des Réseaux	2016	120 m3	0,24000	66,60	4,96 (5,50%)	71,56
Total de votre facture				529,80	41,76	571,56
Montant total à payer				529,80	41,76	571,56

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par Mr C APERET, Président du SEAPeN.

MODS DE PAIEMENT

- **En Paiement automatique à Échéance ou Mensuel** (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du SEAPeN ou le télécharger sur le site internet www.seapan.fr.
- **Par Internet** : connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.tipi.budget.gouv.fr en renseignant les références suivantes :
Identifiant Collectivité : 010369
Référence : voir au recto de la facture (ex : 2016-EA-00-xxxx)
- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)** : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.
- **Par chèque bancaire ou postal** : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'adresse de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.
- **Par Virement** : sur le compte de la Trésorerie de Nay : BDF NAY FR57 3000 1008 2208 4900 0000 056BIC: BDFEFRPPCT. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : «SEAPeN» puis le n° de la facture indiquée au recto.
- **En Numéraire** (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPeN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.
- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le

Annexe 5 : Détail des interventions en astreinte 2016

Interventions astreinte 2016 - Service AEP

Date	Adresse intervention	Type de problème	Durée intervention	Nuit	Week-end / férié	Agent
02/01/2016	Rue du Pic du Midi 64510 ANGAIS	Fuite après-compteur	1h		x	Alain DC
30/01/2016	20, rue Capdessus 64800 PARDIES PIETAT	Fuite après-compteur	1h		x	JMD
31/01/2016	Réservoir Capbern 64800 ASSON	Défaut intrusion	1h	x	x	JMD
31/01/2016	12, rue Gaston Phoebus 64510 BORDES	Fuite avant compteur	1h		x	JMD
05/02/2016	10, rue Henri IV 64800 NAY	Prise d'abonnement	1h		x	Ant. DC
06/02/2016	Route de Lourdes 64800 MIREPEIX	Fuite avant compteur	1h		x	Ant. DC
25/02/2016	5, rue du Beez 64800 ASSON	Fuite après compteur	1h			CC
04/03/2016	Route d'Oloron 64800 ARROS NAY	Fuite après compteur	2h		x	JMD
05/03/2016	Rue Henri IV 64510 BOEIL BEZING	Purge réseau	2h		x	JMD
19/03/2016	5, rue de l'Eglise 64510 BALIROS	Fuite après-compteur	1h		x	Ant. DC
03/04/2016	Quartier Labassères 64800 ARROS NAY	Fuite après-compteur	1h		x	CC
07/04/2016	1bis rue des Pyrénées 64510 BORDES	Clapet bloqué	1h			JMD
10/04/2016	Réservoir Angaïs 64510 ANGAIS	Niveau bas	1h	x	x	JMD
11/04/2016	5, rue de la Plaine 64510 BORDES	Fuite après compteur	1h			Alain DC

13/04/2016	Réservoir Angaïs 64510 ANGAIS	Niveau bas	1h	x		Alain DC
05/05/2016	Quartier Labassères 64800 ARROS NAY	casse branchement	1h		x	CC
17/05/2016	Réservoir Angaïs 64510 ANGAIS	Niveau bas	1h			Alain DC
17/05/2016	Impasse du beez 64800 HAUT DE BOSDARROS	Fuite après-compteur	1h			Alain DC
19/05/2016	Route de Mifaget 64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET	Fuite réseau	3h			Alain DC
19/05/2016	Route de Mifaget 64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET	Fuite réseau	3h			AH
19/05/2016	Route de Mifaget 64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET	Fuite réseau	3h			OBG
22/05/2016	Réservoir Arthez d'Asson 64800 ARTHEZ D'ASSON	Niveau Haut	1h	x	x	AH
25/05/2016	59, rue de la Ribère 64800 BEUSTE	Fuite après compteur	1h			AH
07/06/2016	Rue du Gave 64510 BOEIL BEZING	Fuite réseau	2h			CC
11/06/2016	Lotissement la Clé des Champs 64800 BAUDREIX	Fuite après compteur	1h		x	CC
28/06/2016	10, rue du Pic du Midi 64510 ANGAIS	Manque d'eau	2h			Ant. DC
01/07/2016	64510 BALIROS	Problème qualité d'eau	2h			Ant. DC
02/07/2016	25, rue Marguerite de Navarre 64510 BORDES	Fuite après compteur	1h		x	AH
02/07/2016	Chemin de Lescude 64800 COARRAZE	Fuite avant compteur	1h		x	AH
29/08/2016	6, rue Jean Jaurès 64800 COARRAZE	Fuite après-compteur	1h			JMD
30/08/2016	2, rue du Pré du Roy 64800 BORDERES	Fuite après-compteur	1h			JMD
31/08/2016	1, route de Pau 64800 BOURDETTES	Fuite après-compteur	1h			JMD
01/09/2016	Impasse de l'Isarce 64800 IGON	Fuite avant compteur	1h			JMD
15/10/2016	Quartier Labassères 64800 ARROS NAY	Fuite après compteur	1h		x	JMD
16/10/2016	7, rue du Pic du Midi 64510 ANGAIS	Fuite après compteur	1h		x	JMD

16/10/2016	Impasse Marie Julie 64800 IGON	Fuite après compteur	1h		x	JMD
16/10/2016	Avenue du Pic du Midi 64800 IGON	Fuite avant compteur	1h		x	JMD
17/10/2016	20, rue Saint vincent 64800 COARRAZE	Fuite réseau	1h			Ant. DC
27/11/2016	Quartier Bengues 64800 ASSON	Fuite après compteur	1h		x	AH
05/12/2016	Rue Cardede 64800 ARROS NAY	Fuite avant compteur	1h			JMD
08/12/2016	78, route de Pau 64800 ARROS NAY	Fuite avant compteur	1h			JMD
11/12/2016	Rue du stade 64800 MONTAUT	Fuite réseau	2h	x	x	JMD

Annexe 6 : Travaux de l'exercice 2016

TRAVAUX AEP 2016

SEAPAN perspectives

		linéaire (m)	diamètre (mm)	brchts	estimatif coût € HT	N° OP	RAR 2015 coût € HT
Angaïs	bouclage rue d'Ossau/Porte Neuve	400	110	15	26 000	71	
Angaïs	Rue du Pic du Midi	300	110	15	47 000	71	
Bruges	rue de la Poste	450	110	25	75 000	71	
Bordes	renforcement Le Cabaliros	150	110	0	7 000	71	
Beuste	renforcement Quartier Darré Lavigne	80	110	3	10 000	71	
Assat	Interconnexion SIAEP	80	110	0		71	37 500
Igon	Rue des Pyrénées/Textile	350	110	20	43 000	71	
Nay	centre et Ouest	200	50	10	30 000	71	
Divers		300	63/90	40	30 000	71	
Bénéjacq/Coarraze	Transit Labatmale vers Labacoue	250	110	15	100 000		
Haut de Bosdarros	Chloration				30 000		
Bénéjacq/Coarraze	transit Réservoir BS vers Bénéjacq	2 500	250	50	370 000		130 000
Coarraze	rue Eglantines	350	110	25	32 000		
Sarramayou (SMNEP)	Réservoir SMNEP 3000 m3				250 000	64	

TOTAL					1 050 000		
dont CANALISATIONS		5 410		218	800 000		

radiorelève/sectorisation					135 000	65	
Prélocalisation 1er tranche					80 000		
radiorelève/télérelève					65 000		

TOTAL 2315					1 330 000		
-------------------	--	--	--	--	------------------	--	--

Annexe 7 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages en 2016

Les interventions citées dans le tableau ci-dessous ont été réalisées par la SAUR.

OUVRAGES	TYPE D'INTERVENTION	DATE
COARRAZE Haut Service semi-enterré 600 m³	Nettoyage 1 cuve	08 juillet 2016
COARRAZE Bas-Service semi-enterré 2*500 m³	Nettoyage 2 cuves	11 et 12 juillet 2016
ANGAIS 500 m³	Nettoyage 1 cuve	11 juillet 2016
ARROS DE NAY jumelé semi-enterré 2*150 m³	Nettoyage 2 cuves	05 août et 16 septembre 2016
NAY semi-enterré 2*500 m³	Nettoyage 2 cuves	12 et 22 juillet 2016

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

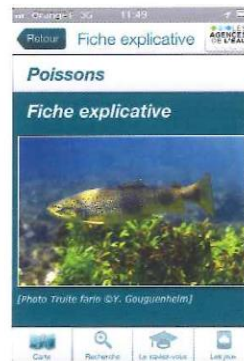
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4
Tél. 0561 3637 38
Fax 0561 3637 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM) © mars 2017, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTE

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

